

Rapport du conseil d'administration soumis à l'Assemblée générale 2024



TABLE DES MATIERES

Conseil d'administration de l'Alliance au Canada.....	4
Introduction.....	5
1 Rapport sur les questions soulevées par l'Assemblée générale 2022 et les assemblées précédentes.....	6
1.1. Émission de permis et ordination.....	6
1.2. Demande de modification de la date de la réunion annuelle des membres et de l'Assemblée générale.....	6
1.3. Constitution pour les Eglises en voie d'organisation.....	7
1.4. Révision de la Déclaration sur la famille et le mariage	7
1.5. Prévention des abus.....	8
1.6. Législation sur les organismes non constitués en corporation.....	8
1.7. Valeurs fondamentales.....	9
1.8. Amendement à la politique sur l'émission de permis	9
1.9. Plan stratégique du président	10
1.10. Rapport sur les écoles officielles	11
1.11. Commission de vérité et réconciliation.....	11
1.12. Déclarations sur la sexualité humaine et le genre.....	11
1.13. Politique sur les lanceurs d'alerte	12
1.14. Diversité.....	12
2 Rapport sur les décisions prises par le Conseil d'administration.....	13
2.3. Changements de politique adoptés par le Conseil d'administration et soumis à la ratification de l'Assemblée générale	14
2.4. Approbation et modification du Manuel des politiques de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada	15
2.5. Révision des politiques du Conseil d'administration	17
2.6. Questions financières.....	17
2.7. Assemblée générale 2024	21
2.8. Assemblée générale 2026	21
2.9. Affirmations des ouvriers internationaux	21
2.10. Écoles officielles.....	21
2.11. Associations culturelles nationales	22
2.12. Le Plan stratégique.....	22
2.13. Vice-président des opérations et de l'exécution de la stratégie.....	22

3	Questions soumises à l'Assemblée générale 2024 par le Conseil d'administration	23
3.1.	Nomination des vérificateurs	23
3.2.	États financiers vérifiés.....	23
4	Questions adoptées par le Conseil d'administration et soumises à la ratification de l'Assemblée générale 2024	24
4.1.	Politique sur l'Assemblée générale	24
4.2.	Politique sur l'organisation du district.....	25
4.3.	Politique sur le processus d'élection du directeur du district	26
	Annexe 1 - Procès-verbal de la réunion annuelle de l'ACM du 7 mai 2023	27
	Annexe 2 – Global Advance Fund Income 2000 to 2023 Actual	30
	Annexe 3 – Rapport du vérificateur - États financiers combinés de l'ACM pour 2023.....	31
	Annexe 4 – Rapport du vérificateur - Tableau des cotisations au régime de retraite de l'ACM pour 2023	48
	Annexe 5 – États financiers du régime de retraite de l'ACM pour 2023	52
	Annexe 6 – 2024 Global Advance Fund Budget Summary.....	55
	Annexe 7 – Alliance Retiral Fund Members Return on Investment 1991-2023	56
	Annexe 8 - Ouvriers internationaux déployés 2022 - 2024 (depuis le début de l'exercice).....	57
	Annexe 9 - Diversité	58

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE AU CANADA

Le révérend Hérault Alphonse a été élu au Conseil d'administration en 2020. Il est pasteur associé à l'Église évangélique haïtienne de l'ACM de Montréal au Québec.

M. Jonathan Carlzon a été élu au Conseil d'administration en 2022. Il est membre de l'Église Sherwood Alliance Church à Sherwood Park, en Alberta.

Le révérend Matthew Chiu a été élu au Conseil d'administration en 2020. Il est pasteur principal de l'Église Scarborough Chinese Alliance Church à Toronto (Ontario).

La révérende Mardi Dolfo-Smith a été élue au Conseil d'administration en 2022. Elle est pasteur exécutif de l'Église Coquitlam Alliance Church à Coquitlam, en Colombie-Britannique.

Le révérend Darren Herbold est président de l'Alliance au Canada. Il est membre de l'Église Southside Community Church à Milton, en Ontario.

Le révérend Stan Man a été élu au Conseil d'administration en 2020. Il est le pasteur principal de l'Église North Toronto Chinese Alliance Church à Toronto, en Ontario.

M. John Quigg a été élu au Conseil d'administration en 2022. Il est membre et membre du conseil d'administration de l'Église The Exchange à Calgary (Alberta).

La révérende Mandy Ralph a été élue au Conseil d'administration en 2022. Elle est membre de l'Église Rosewood Park Alliance Church à Regina, en Saskatchewan.

Le révérend Tony Sammut a été élu au Conseil d'administration en 2020. Il est pasteur de la formation spirituelle et du site de Bolton de l'Église The Well à Bolton, en Ontario.

Le révérend Jeff Sensenstein a été élu au Conseil d'administration en 2022 et en assure la présidence. Il est le pasteur intérimaire de l'Église Grace en Nouvelle-Écosse.

Mme Cheryl Smith-Debanné a été élue au Conseil d'administration en 2022. Elle est coordonnatrice du ministère des enfants à l'Oasis - Église ACM, au Québec.

Le révérend Christopher Throness a été élu au Conseil d'administration en 2022. Il est pasteur principal de l'Église Kamloops Alliance Church à Kamloops, en Colombie-Britannique.

INTRODUCTION

Salutations,

Beaucoup de choses se sont passées depuis la dernière fois que j'ai envoyé une lettre à l'Assemblée. L'Assemblée 2024 sera ma dernière en tant que président du Conseil d'administration de l'ACM. Nos dernières réunions ont été consacrées à la planification de mon successeur. Récemment, cette personne a dirigé avec succès la réunion de notre conseil d'administration avec la patience et les compétences attendues d'un président de conseil d'administration. Je suis fermement convaincu que les plans de succession devraient être normatifs.

Cette Assemblée verra un changement significatif dans la composition du Conseil d'administration. Je vous encourage à les soutenir dans la prière et à participer volontiers aux divers sous-comités. Dans ce contexte, je tiens à remercier les nombreux comités qui ont aidé le Conseil d'administration à travailler sur des documents, des processus et des politiques importants. Ils ont agi en notre nom à tous, en exigeant beaucoup de prières, un cœur attentif à l'Esprit et un esprit éclairé par la Parole de Dieu.

J'ai eu le privilège de servir quelques présidents au cours de mon mandat, et je suis ravi de voir notre président actuel renforcer le personnel, améliorer la sécurité du ministère et s'atteler à l'élaboration d'un plan stratégique. Certaines de ces tâches sont complexes, et le président Herbold se montre plein de grâce et de compassion. Prions pour lui et son équipe.

Je me souviens des paroles d'une déclaration prophétique de l'une de nos Églises de l'Alliance : il y a plus devant nous que derrière nous. J'écris ceci en regardant par la fenêtre la baie de Fundy, où je vois passer des bateaux, certains avec des moteurs grondants, d'autres glissant silencieusement, poussés par le vent.

Un navire navigue vers l'est,
et un autre vers l'ouest,
par les mêmes vents qui soufflent,
C'est le jeu de voiles
et non les vents
qui nous indique le chemin à suivre.
(Ella Wheeler Wilcox)

Puisse l'Esprit de Dieu nous remplir et nous conduire selon sa volonté, alors que notre vision d'un mouvement centré sur Christ, dynamisé par l'Esprit et axé sur la mission devient une réalité ciblée de nos jours.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,



Rev. Jeff Sensenstein
Président du Conseil d'administration, L'Alliance au Canada

1 RAPPORT SUR LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 ET LES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES

1.1. Émission de permis et ordination

L'Assemblée générale 2018 a décidé que :

Le Conseil d'administration mette pleinement en œuvre un processus nouveau, actualisé et uniforme d'ordination et d'émission de permis d'ici à l'Assemblée générale de 2020.

Mise à jour :

Après l'Assemblée générale 2018, un Comité national d'accréditation et d'ordination (CNAO) a été formé. Le comité a d'abord examiné la Politique sur l'émission de permis et les modifications apportées à la politique ont été mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale de 2020. Les documents concernant l'accréditation mis à jour, y compris un guide d'étude, un guide d'entretien et une grille de notation, sont désormais utilisés dans tous les districts afin que chaque titulaire de permis suive un processus similaire, s'alignant ainsi sur le processus d'accréditation national.

À l'automne 2023, le Conseil d'administration a approuvé une Politique d'ordination mise à jour (voir [section 2.4.2.](#)). En février 2024, le président, en collaboration avec le CNAO et les directeurs de district, a publié une mise à jour des conditions d'ordination.

1.2. Demande de modification de la date de la réunion annuelle des membres et de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale 2022 a décidé que :

Une demande soit faite au nom des membres de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada auprès de l'autorité gouvernementale compétente pour permettre que l'Assemblée annuelle des membres de 2024 soit convoquée dans les huit mois suivant la fin de l'exercice financier 2023 de la Corporation plutôt que dans les six mois prescrits par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et que, dans le cas où la permission est accordée et que l'assemblée annuelle des membres de 2024 est convoquée plus de six mois après la fin de l'exercice financier 2023, les membres recevront les états financiers vérifiés de 2023 dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier 2023 ainsi que les états financiers intérimaires pour l'exercice financier 2024.

Mise à jour :

La demande a été faite, l'autorisation a été accordée et les membres ont été informés de cette autorisation le 28 avril 2023. Les dates prévues pour l'Assemblée générale 2024 se situent en dehors de la fenêtre de six mois prescrite pour de telles réunions, et la permission accordée sera exercée cette année.

1.3. Constitution pour les Églises en voie d'organisation

L'Assemblée générale 2022 a décidé que :

Le Conseil d'administration révisé la Constitution pour les Églises en voie d'organisation, point 12.2, pour s'assurer qu'elle est substantiellement similaire à la Constitution de l'Église locale, point 12.2, conformément à la formulation suivante :

"Les dossiers officiels de tous les dirigeants de cette Église et de tous ses départements sont la propriété de l'église. Tous les registres financiers seront préparés et tenus conformément aux normes comptables pour les organisations à but non lucratif, et feront l'objet d'un audit, d'un examen ou d'une compilation indépendants par un comptable professionnel agréé chaque année. Seules les églises dont les revenus annuels ne dépassent pas 250 000 \$, si les règlements fédéraux, provinciaux ou territoriaux le permettent, peuvent, avec l'approbation du directeur du district, choisir une compilation annuelle, sur une base comptable acceptable pour leur district, qui peut être autre que les normes comptables pour les organisations à but non lucratif. Cette entente restera en vigueur jusqu'à ce que les revenus annuels dépassent 250 000 \$ ou jusqu'à ce qu'elle soit modifiée par le directeur du district."

Mise à jour :

Le point 12.2 de la Constitution pour les Églises en voie d'organisation a été modifié comme suit :

"Les dossiers officiels de tous les dirigeants de cette Église et de tous ses départements sont la propriété de l'Église. Tous les documents financiers seront préparés et tenus conformément aux normes comptables pour les organisations à but non lucratif et feront l'objet d'un audit, d'un examen ou d'une compilation indépendants effectués chaque année par un comptable professionnel agréé. Seules les Églises dont les revenus annuels ne dépassent pas 250 000 \$, si les règlements fédéraux, provinciaux ou territoriaux le permettent, peuvent, avec l'approbation du directeur du district, choisir une compilation annuelle, sur une base comptable acceptable pour leur district, qui peut être autre que les normes comptables pour les organisations à but non lucratif. Cette entente demeure en vigueur jusqu'à ce que les revenus annuels dépassent 250 000 \$ ou jusqu'à ce qu'elle soit modifiée par le directeur du district."

1.4. Révision de la Déclaration sur la famille et le mariage

L'Assemblée générale 2022 a décidé que :

Le Conseil d'administration renvoie la Déclaration amendée sur la famille et le mariage au Comité des questions théologiques pour qu'il l'examine et présente ses recommandations à l'Assemblée 2024.

Mise à jour :

Le Comité sur les questions théologiques a révisé son mandat et est maintenant la Commission théologique de l'Alliance au Canada. Il travaille sur un "livre blanc" sur l'anthropologie théologique afin de préparer le terrain et d'informer sa révision de la Déclaration sur la famille et le mariage qui doit être faite par l'Assemblée générale 2026. Ce document constituera un développement significatif pour l'Alliance au Canada et servira à nous renforcer en tant que dénomination ; il fournira un soutien fondamental pour toute réflexion ultérieure. Voir [section 2.2.3](#).

1.5. Prévention des abus

L'Assemblée générale 2022 a décidé que :

Le Conseil d'administration fournisse des formations et des ressources pour les pasteurs, les ouvriers et les Églises sur la prévention et la réponse à tous les types d'abus d'ici l'Assemblée 2024.

Mise à jour :

La directrice du Service de la sécurité au travail (DdSst), Elke Carlson, a été engagée le 27 mars 2023. Elle joue un rôle essentiel en dotant l'ACM et ses entités affiliées (Églises, congrégations, districts, institutions, agences, organisations ou autres organismes qui opèrent sous son nom) des outils et des connaissances nécessaires pour une sensibilisation, une prévention, une réponse et une résolution efficaces en matière d'abus et de harcèlement. Responsable de la supervision de la Politique et procédures sur l'inconduite sexuelle chez les ouvriers officiels et dans les Églises, ainsi que de la Politique sur les lanceurs d'alerte, la DdSst fournit un accompagnement, des ressources et une formation sur les principes d'une Église sûre et d'une gestion sûre. Cela permet de respecter l'engagement de l'ACM à favoriser des environnements sûrs afin que les gens puissent rencontrer et expérimenter Jésus comme Sauveur, Roi, Sanctificateur et Guérisseur divin.

Au cours de l'année écoulée, la DdSst a traité avec diligence plus de 55 plaintes au titre de ces deux politiques, mettant en évidence la triste réalité de l'abus de pouvoir au sein de l'ACM. Cela souligne le besoin croissant d'un leadership tenant compte des traumatismes, associé à une attention particulière à l'alignement des politiques et à la responsabilité dans le traitement des plaintes. Pour aller de l'avant, le Service de la sécurité au travail vise à répondre à cette demande en proposant des principes adaptés aux traumatismes, en améliorant l'alignement des politiques et des procédures, et en développant des formations et des ressources afin de mieux servir notre communauté et de respecter notre engagement en faveur d'environnements sûrs. La formation et les ressources seront une priorité pour le DdSst au cours des deux prochaines années.

1.6. Législation sur les organismes non constitués en corporation

L'Assemblée générale 2022 a résolu que :

Attendu que le Conseil d'administration a recommandé que les Églises non constituées en corporation se conforment aux réglementations provinciales ou territoriales, il a été résolu que le Conseil d'administration étudie l'application des législations provinciales et territoriales aux organismes non constitués en corporation et qu'il présente ses conclusions à l'Assemblée générale de 2024, accompagnées de toute recommandation connexe.

Mise à jour :

Le Conseil d'administration a demandé à une équipe de représentants de district d'examiner cette résolution. Il a été déterminé qu'il ne s'agit pas d'une question, mais de 14 questions, une pour chaque province et territoire du Canada ainsi que pour le gouvernement fédéral. Il s'agit d'une compétence provinciale et de la responsabilité des districts, il n'y a pas lieu de fournir une réponse nationale à cette résolution.

1.7. Valeurs fondamentales

L'Assemblée générale 2022 a résolu que la résolution suivante du rapport de la Commission de la législation générale soit renvoyée au Conseil d'administration :

ATTENDU QUE le Comité de la législation générale est d'accord pour que le libellé de la section 6. Missions ""Nous donnons la priorité dans notre activité missionnaire à l'évangélisation des personnes qui ont eu le moins d'occasions d'entendre l'Évangile..." pourrait être perçu comme du prosélytisme,

ATTENDU QUE le prosélytisme peut être considéré comme culturellement inapproprié,

ATTENDU QUE nous affirmons la valeur de l'évangélisation mondiale,

Il est résolu que le libellé de la section 6. Missions soit modifiée comme suit : « ...nous accordons la priorité à l'évangélisation mondiale. Notre mission se focalise sur ceux qui ont le moins d'occasions d'entendre le message de l'Évangile...».

Mise à jour :

Le Conseil d'administration a approuvé la résolution et elle a été mise à jour dans les Valeurs fondamentales du Manuel de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada.

1.8. Amendement à la politique sur l'émission de permis

L'Assemblée générale 2022 a décidé que la résolution suivante du rapport de la Commission de la législation générale soit renvoyée au Conseil d'administration :

Il est résolu que le conseil d'administration modifie les sections 4.3, 5.1.5 et 5.2.4 de la Politique sur l'émission de permis pour qu'elles se lisent comme suit : "engagement à remplir d'autres conditions d'émission de permis établies de temps à autre par le comité exécutif du district concerné ou le conseil d'administration après consultation des autorités compétentes en matière d'émission de permis dans d'autres juridictions".

Mise à jour :

Le conseil d'administration a demandé à l'équipe nationale de leadership (ÉNL), composée du président, des vice-présidents et des directeurs de district, d'examiner la résolution. L'ÉNL a formulé la recommandation suivante, qui a été approuvée par le conseil d'administration :

ATTENDU QUE la politique sur l'émission de permis et ses exigences seront approuvées par toutes les autorités chargées de l'émission des permis,

ATTENDU QUE toutes les autorités compétentes en matière d'émission de permis s'alignent sur les exigences en la matière et que, par conséquent, les ouvriers agréés titulaires d'un permis sont transférables,

ATTENDU QUE la recommandation n° 24 de l'AG concernant la politique sur l'émission de permis peut restreindre l'autonomie et la contextualisation des districts,

Il est recommandé au conseil d'administration de rejeter la recommandation n° 24 de l'AG et d'ajouter à la place ce qui suit à la politique sur l'émission de permis :

Les exigences en matière d'émission de permis énoncées dans cette politique sont acceptées par toutes les autorités compétentes de l'ACM en matière d'émission de permis et, à ce titre, chaque autorité compétente en matière d'émission de permis doit adhérer aux exigences en matière d'émission de permis énoncées dans cette politique dans leur intégralité.

1.9. Plan stratégique du président

L'Assemblée générale 2022 a décidé que :

L'élaboration d'un nouveau plan stratégique soit considérée comme la priorité de la première année de mandat du président, et que :

2. Attendu que les cultures régionales et les cultures des Églises locales varient ; et,

Attendu que Dieu donne aux croyants des Églises locales de servir en tant que corps dans leurs domaines de mission particuliers ; et,

Attendu que chaque communauté a ses propres besoins identifiables et sa propre dynamique spirituelle,

Le conseil d'administration demande que les cercles d'écoute des membres, nationaux et internationaux, fassent partie de l'élaboration d'un plan stratégique par le président.

2. Le conseil d'administration demande au bureau du président de produire chaque année un rapport de suivi du plan stratégique, qui inclura les initiatives entreprises et planifiées, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et la matrice permettant de mesurer les progrès ou l'absence de progrès.

3. Le nouveau plan stratégique tient compte de la grave pénurie de nouveaux leaders, de la nécessité d'explorer de nouveaux paradigmes pour la pratique du ministère et la formation à la lumière des crises mondiales que nous connaissons, en accordant une attention particulière à l'utilisation de la technologie et à ses implications pour notre travail.

Mise à jour :

L'élaboration du plan stratégique du président a été une priorité depuis son élection. Malgré cela, l'élaboration de la stratégie a pris plus de temps que prévu, principalement en raison de deux facteurs.

Tout d'abord, l'exercice des **Cercles de dialogue** a été un exercice d'écoute solide qui a impliqué les ouvriers officiels de toute notre dénomination ; cependant, il a fallu près de 10 mois à partir du début du mandat pour l'achever. Cet aspect clé de l'élaboration de la stratégie devait absolument être mené à bien avant de passer à la phase suivante.

Deuxièmement, il a été déterminé qu'il était vital pour les directeurs de district de s'engager et de contribuer à l'élaboration de la stratégie. En fait, même si cela prend plus de temps que prévu, la probabilité d'une mise en œuvre réussie de la stratégie est beaucoup plus élevée.

Le conseil d'administration a été pleinement informé de ces choix et de leurs implications sur le calendrier. Ainsi, plutôt que d'avoir une stratégie à laquelle répondre après une année de mandat, la stratégie est présentée à l'Assemblée générale avant la fin de la deuxième année de mandat.

La stratégie est disponible dans le Rapport du président à l'Assemblée générale 2024.

1.10. Rapport sur les écoles officielles

L'Assemblée générale de 2022 a décidé que :

Ambrose et ÉTÉQ fassent un rapport à l'Assemblée générale en 2024 sur la manière dont ils contribuent spécifiquement au plan stratégique en formant des leaders pour une grande variété de contextes (c'est-à-dire national/international, Église/marché, rural/urbain).

Mise à jour :

Le Conseil d'administration, agissant au nom de l'Assemblée générale, a informé les présidents de l'Université Ambrose et de l'ÉTÉQ de cette résolution.

1.11. Commission de vérité et réconciliation

L'Assemblée générale de 2022 a décidé que :

Le Conseil d'administration continue à développer, avec les peuples autochtones qui font partie de la famille de l'Église de l'Alliance, une initiative stratégique qui nous guidera de manière concrète pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Mise à jour :

Le Conseil d'administration continue de soutenir et de promouvoir, avec les populations autochtones qui font partie de la famille de l'Église de l'Alliance, une initiative stratégique locale multiple qui nous guidera de manière concrète pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Les leaders des Églises locales travaillent en étroite collaboration avec le directeur exécutif des Églises autochtones de l'Alliance au Canada (ÉAAC) pour explorer les initiatives qui peuvent être mises en œuvre et engagées au niveau de la base et qui peuvent faciliter un impact durable et un changement systémique au sein de l'Alliance canadienne.

1.12. Déclarations sur la sexualité humaine et le genre

L'Assemblée générale 2022 a décidé que :

Les Déclarations sur la sexualité humaine et le genre fassent l'objet d'une révision juridique à la lumière de la récente législation interdisant les thérapies de conversion.

Mise à jour :

La Déclaration sur la famille et le mariage et la Déclaration sur la sexualité humaine ont été soumises à un examen juridique dans le cadre du projet de loi C-4, afin de déterminer si ces déclarations sont conformes

à la loi et/ou si elles nous rendent vulnérables de quelque manière que ce soit. L'avis juridique a été que ces déclarations n'enfreignent pas les interdictions du Code criminel relatives à la thérapie de conversion car il s'agit de déclarations sur des points de vue théologiques. C'est le fait de s'engager dans une thérapie de conversion ou d'en faire la publicité qui pose le risque de poursuites pénales.

1.13. Politique sur les lanceurs d'alerte

L'Assemblée générale de 2022 a décidé que :

Considérant que les rapports d'abus dans l'Église mondiale, les agences ministérielles et les associations se produisent trop fréquemment, il est, par conséquent, recommandé que le Conseil d'administration élabore une Politique sur les lanceurs d'alerte solide qui soit suffisamment complète pour traiter les incidents et les modèles d'abus de pouvoir.

Mise à jour :

En novembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé une Politique sur les lanceurs d'alerte qui fait désormais partie du Manuel de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada. En même temps, une option de signalement pour les lanceurs d'alerte a été placée sur le site Web de l'Alliance au Canada, à côté de l'option de signalement des abus sexuels : <https://thealliancecanada.ca/report-misconduct/>. Cette politique sert de mécanisme de promotion de la transparence et de la responsabilité au sein de l'ACM en offrant une plateforme sûre et accessible pour exprimer ses préoccupations et signaler tout cas d'inconduite ou d'acte répréhensible. (Voir [section 2.4.7.](#) pour d'autres révisions de la politique)

1.14. Diversité

L'Assemblée générale 2022 a décidé que :

Le Conseil d'administration examine les niveaux actuels de diversité dans les structures de l'Alliance et détermine les prochaines mesures à prendre pour répondre aux préoccupations identifiées.

Mise à jour :

Depuis 2018, le Conseil d'administration surveille la diversité aux niveaux supérieurs de la direction de l'Alliance. La diversité a été définie comme l'âge (moins de 45 ans), le sexe et l'origine ethnique. Les niveaux de leadership supérieurs ont été définis comme le Conseil d'administration de l'ACM, les dirigeants de la corporation, les directeurs de district (l'équipe de direction nationale), les directeurs de la stratégie internationale (l'équipe de direction internationale) et les comités exécutifs de district (COMEX). Voir [l'annexe 9](#) pour plus de détails et d'informations statistiques.

Lorsqu'il s'agit de mesurer la diversité à des niveaux plus profonds de la dénomination, il existe des contraintes, comme le fait que les données sur l'ethnicité ne sont pas collectées pour les ouvriers officiels et que certains ouvriers peuvent ne pas vouloir déclarer leur ethnicité si on le leur demande. En outre, la date de naissance des ouvriers de l'Alliance n'est pas systématiquement collectée par chaque district, de sorte qu'il est difficile de dresser un tableau complet des tranches d'âge de nos ouvriers.

Le Centre national du ministère travaille à la création d'un meilleur système de suivi de la diversité par la mise en œuvre d'un système de base de données central.

2 RAPPORT SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce qui suit est un rapport sur toutes les décisions clés prises par le Conseil d'administration de juin 2022 à avril 2024.

2.1. Assemblée annuelle des membres 2023

Le Conseil d'administration a convoqué l'Assemblée annuelle des membres de la corporation le 7 mai 2023, conformément à l'article 5.8 du Règlement administratif n° 2 (voir [Annexe 1 - Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de l'ACM, 7 mai 2023](#)).

2.2. Nominations au Conseil d'administration et comités permanents

2.2.1. Nominations

1. Le Conseil d'administration a nommé les responsables de la corporation et du conseil, notamment le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire, et a établi l'ordre de succession.
2. Elaine Lu a été nommée ouvrière internationale invitée aux réunions du Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans coïncidant avec celui du président actuel.
3. Chris Throness a été nommé administrateur pour le reste du mandat (2020-2024) laissé par la démission de Karla Babcock-Rockwell le 5 juin 2022.

2.2.2. Comités permanents

Le Conseil d'administration nomme régulièrement ses membres et d'autres personnes aux comités permanents suivants, conformément à la politique en vigueur : Comité de vérification et d'examen, Comité de mises en candidature, Comité de gestion de crise, Comité des finances, Comité des ressources humaines et de l'évaluation du président, Comité consultatif en matière de placements et Commission théologique de l'Alliance au Canada.

2.2.3. Commission théologique de l'Alliance au Canada

À l'automne 2022, le Conseil d'administration a demandé à la Commission des questions théologiques de réviser son mandat et son objectif afin de se concentrer sur la réflexion théologique pour la dénomination. En février 2023, le Conseil d'administration a approuvé un mandat révisé et un nouveau nom : la Commission théologique de l'Alliance au Canada (CTAC). La commission travaille à l'élaboration d'un "livre blanc" sur l'anthropologie théologique qui abordera des questions telles que : Que signifie être humain ? Que signifie être fait à l'image de Dieu ? Que signifie l'incarnation de l'humanité ? Quelles sont les implications pour la pratique pastorale ? Le temps consacré à la réflexion théologique et à la rédaction de ce document servira de base à la commission pour réviser la Déclaration sur la famille et le mariage et d'autres déclarations demandées de temps à autre par le Conseil ou l'Assemblée. (Voir [section 1.4](#))

2.2.4. Équipe traitant de l'inconduite sexuelle d'un ouvrier (ÉTISO)

En raison de l'embauche du directeur du Service de la sécurité au travail, l'équipe traitant de l'inconduite sexuelle d'un ouvrier (ÉTISO) n'était plus nécessaire ; le Conseil d'administration a annulé le mandat et dissous le comité. Le Conseil d'administration remercie les membres de la ÉTISO pour leurs années de service et leur dévouement à la prévention des abus sexuels commis par des membres du clergé par le biais de l'examen des politiques, de la formation, de la consultation et du soutien au plaignant et à l'intimé dans les cas signalés.

2.3. Changements de politique adoptés par le Conseil d'administration et soumis à la ratification de l'Assemblée générale

Le règlement administratif No.3, Article 12 - Les règlements et la date d'entrée en vigueur - stipule ce qui suit : *« Sous réserve de ce règlement administratif, le Conseil d'administration peut, au moyen d'une résolution unanime, créer, amender ou abroger des règlementations légiférant les activités et les affaires de l'Organisation. Ces règlementations, amendements ou abrogations sont en vigueur dès l'adoption de la résolution par le Conseil d'administration, et ce, jusqu'à la réunion des membres suivante, qui correspond à l'Assemblée générale bisannuelle des membres, convoquée en vue d'examiner le règlement qui peut être entériné, rejeté ou amendé par les membres au moyen d'une résolution extraordinaire des délégués membres habilités à voter. Si le règlement, l'amendement ou l'abrogation est confirmé ou confirmé tel qu'amendé par les membres, il reste en vigueur dans la forme confirmée. Si tout règlement, tout amendement ou toute abrogation n'est pas soumis aux membres à la réunion des membres suivante qui correspond à l'Assemblée générale bisannuelle des membres ou encore s'il est rejeté par les membres, il cesse immédiatement d'être opérant. Dans l'éventualité où une résolution en vue de créer, d'amender ou d'abroger un règlement ne serait pas unanimement adoptée par le Conseil d'administration, une telle proposition de révision des règlements sera présentée aux membres à la réunion des membres suivante qui correspond à l'Assemblée générale bisannuelle des membres et, si la proposition de révision est approuvée ou amendée au moyen d'une résolution spéciale, et ce, par un vote des membres délégués habilités à voter, ledit règlement, tel qu'approuvé, entre en vigueur dès la date de son approbation. »*

Le règlement administratif No.3, Article 9 - Les politiques, les règlementations, les déclarations officielles et les lignes directrices - La date d'entrée en vigueur, stipule : *« Toute politique, règlementation, déclaration officielle ou ligne directrice adoptée par le Conseil d'administration reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit amendée, abrogée ou remplacée par une nouvelle résolution du Conseil d'administration ou des membres; cette dernière, si applicable, ayant préséance sur toute résolution conflictuelle du Conseil d'administration. »*

Conformément aux politiques susmentionnées, le Conseil d'administration a approuvé des modifications de politiques qui resteront en vigueur jusqu'à l'Assemblée générale de 2024, où elles pourront être confirmées, rejetées ou modifiées par les membres. Ces amendements de politique ont été suivis dans le Manuel de l'Alliance chrétienne et missionnaire en utilisant des ajouts soulignés ou des suppressions barrées et sont proposés à l'Assemblée Générale 2024 dans la Section 4 - Questions promulguées par le Conseil d'administration sujettes à ratification par l'Assemblée Générale 2024.

2.4. Approbation et modification du Manuel des politiques de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada

Les politiques suivantes ont été approuvées et modifiées dans le Manuel de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada (le "Manuel") dans lequel la politique d'amendement permet des modifications par un vote majoritaire du Conseil d'administration.

2.4.1. Appel à l'excellence

Suite à des demandes de définition et de clarification du terme "adhérer à", qui était défini et interprété différemment par les ouvriers de l'Alliance, le Conseil d'administration a approuvé en février 2023 une note de bas de page définissant le terme "adhérer à", à insérer dans l'appel à l'excellence, section 7, principe de soumission à l'autorité. La note de bas de page stipulait ce qui suit : *« J'adhérerai » est le verbe « adhérer » qui signifie et implique ici accepter, approuver, enseigner et conseiller en accord avec les politiques, les règlements, les déclarations officielles et les lignes directrices de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada par le biais de communications et d'actions directes et indirectes. Ne pas « adhérer », c'est accepter, approuver, enseigner et conseiller des comportements ou des croyances qui ne sont pas conformes aux politiques, aux règlements, aux déclarations officielles et aux lignes directrices de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada.*

En avril 2024, en réponse aux commentaires reçus des ouvriers officiels, le Conseil a approuvé un amendement qui supprime la note de bas de page et le terme "adhérer à" de la section 7 de l'Appel à l'excellence.

La section mise à jour se lit comme suit : *« Le principe de soumission à l'autorité. La soumission à ceux qui ont reçu autorité sur les croyants est enseignée clairement dans les Écritures (Hébreux 13.17). Les ouvriers doivent marcher dans l'humilité et se soumettre volontairement aux autorités placées au dessus d'eux. En outre, les ouvriers accrédités possèdent l'autorité, l'influence et le devoir de prendre soin de l'Église et de ses membres. De temps en temps, les ouvriers peuvent être en désaccord avec les politiques, les déclarations officielles et les lignes directrices de l'ACM. En cas de désaccord, les préoccupations doivent être exprimées au sein de la communauté des pairs et par le biais des processus établis au niveau du district et au niveau national, tout en respectant les politiques existantes, les déclarations officielles et les lignes directrices de l'ACM. »*

Le point 2 a été modifié comme suit : *« j'approuverai, j'enseignerai et je conseillerai, tant en paroles qu'en actes, conformément aux politiques, aux déclarations officielles et aux lignes directrices de l'ACM, de la manière prescrite par ces catégories. »*

2.4.2. Politique sur l'émission de permis / d'accréditation

Des modifications ont été apportées à la Politique sur l'émission de permis, article 4 - Catégories de permis, afin d'aligner la politique sur la pratique en ce qui concerne les personnes autorisées à superviser l'administration des ordonnances et la célébration des mariages dans les Églises locales, qui peuvent varier en fonction de la taille et des circonstances de l'Église ou de la province ou du territoire dans lequel elle réside.

2.4.3. Politique en matière de mise à part

Le Comité national d'accréditation et d'ordination (CNAO) a achevé son travail de révision et de modification de la Politique en matière de mise à part (voir [section 1.1.](#)). Les modifications recommandées ont été approuvées par les directeurs de district et par le Conseil d'administration en novembre 2023. Ces modifications clarifient la question de savoir qui accède à la mise à part et offrent une certaine souplesse quant à la durée du parcours.

2.4.4. Politique sur la discipline, la restauration et le droit d'appel des ouvriers officiels

Dans la Politique sur la discipline, la restauration et le droit d'appel des ouvriers officiels, article 7 - La procédure d'appel, point 7.5, le mot "annulation" a été remplacé par le mot "modification" de façon à ce qu'il se lise comme suit : « Lorsqu'un appel est octroyé et donne lieu à la modification d'une décision, et si les deux parties étaient des ouvriers accrédités, la procédure disciplinaire visant l'autre ouvrier accrédité sera automatiquement révisée. »

2.4.5. Politique sur les Églises locales

Les modifications suivantes ont été apportées à la Politique sur les Églises locales :

- Le point 2.5. a été ajouté pour les Églises membres, ce qui les met en conformité avec les Églises affiliées :

En plus de se conformer aux documents directeurs de l'ACM, les Églises membres contribueront au Fonds de retraite de l'Alliance au nom des pasteurs et du personnel, conformément à ses lignes directrices.

- L'article 3 - Fermeture d'une Église a été ajouté, une politique qui existait dans le Manuel de politique du Conseil d'administration ; l'ajouter au Manuel de l'ACM la rend plus visible. Cette politique traite de la situation rare et malheureuse où il peut être approprié de fermer une Église qui a lutté pour être viable pendant un certain nombre d'années.

2.4.6. Politique et procédures relatives à l'inconduite sexuelle chez les ouvriers officiels et dans les Églises

Les modifications suivantes ont été apportées à la Politique et procédures relatives à l'inconduite sexuelle chez les ouvriers officiels et dans les Églises :

- Le point 3.1.1. a supprimé la condition selon laquelle un conseiller national devait être désigné et nommé pour un mandat de quatre ans, car ce rôle est rempli par le directeur du Service de la sécurité au travail, qui occupe un poste permanent à temps plein.
- Une modification du point 3.4. - Les délais prescrits pour la résolution d'une plainte, afin que les plaintes soient résolues dans un délai de 120 jours. Ajout : *les plaignants seront informés que le délai de résolution peut être supérieur à 120 jours en fonction de la nature des allégations.*
- Ajouté au point 4.1.3.2. - La notification de l'intimé. Ajout : *Lorsque l'intimé ne souhaite pas participer à la notification ou à l'enquête, cela n'est pas considéré comme une omission ou un aveu de culpabilité, mais l'enquête se poursuivra sans la coopération de l'intimé.*

- Le point 5.2.5 - La procédure d'examen des conclusions d'une enquête externe, a été modifié comme suit : « Le conseiller national ne présentera le rapport du comité d'examen à l'autorité ecclésiastique appropriée ou à l'employeur qu'après quinze (15) jours de sa présentation au plaignant et à l'intimé, ~~et seulement si l'on n'interjette pas appel.~~ »
- Les mots soulignés ont été ajoutés à l'annexe B, B.2. Processus, B.2.2. L'enquêteur doit :
B.2.2.1. Recevoir la "plainte/soupçon" du plaignant telle qu'enregistrée par le conseiller national et, le cas échéant, interroger le plaignant.

2.4.7. Politique sur les lanceurs d'alerte

En novembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé la Politique sur les lanceurs d'alerte en tant que nouvelle politique de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada (voir [section 1.13](#)). Reconnaissant l'évolution du paysage des plaintes et des abus en milieu de travail, le Conseil d'administration a approuvé des modifications à la Politique sur les lanceurs d'alerte en février 2024. Ces modifications comprennent des définitions claires de l'inconduite grave, des actes répréhensibles et des représailles, ainsi qu'une harmonisation des procédures. Le directeur du Service de la sécurité au travail, agissant en tant que conseiller national conformément à la Politique, supervise et veille à ce que l'autorité ecclésiastique désignée soit attentive aux cas d'abus de pouvoir et/ou d'abus et rende compte des schémas au Conseil d'administration.

2.5. Révision des politiques du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a apporté les révisions suivantes au Manuel des politiques et procédures du Conseil d'administration :

- Suppression de l'expression "équipe de direction" pour les responsables exécutifs de la corporation qui aident le président à mettre en œuvre la vision, la mission et la gestion quotidienne de la dénomination, et les appeler simplement responsables exécutifs.
- Annule la Politique sur la fermeture d'une Église et approuve le transfert de cette Politique dans la Politique sur les Églises locales dans le Manuel de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada.
- Ajout d'une Politique de lien exécutif entre le Conseil d'administration et le président, selon laquelle le conseiller national (dont le poste est occupé par le directeur du Service de la sécurité au travail) doit aider le président à gérer les responsabilités liées au ministère de la sécurité sans lien de dépendance avec l'organisation et à rendre compte au Conseil d'administration, deux fois par an, des activités liées à ces dossiers.

2.6. Questions financières

2.6.1. Suivi financier

Le Comité des finances du Conseil d'administration est au service du Conseil d'administration en ce qui concerne la surveillance et les responsabilités fiduciaires. En général, le Comité a examiné

les rapports financiers, les propositions de budget annuel et les recommandations qui ont été présentées au Conseil d'administration et a fourni des informations au Conseil d'administration concernant ces rapports, ces recommandations et d'autres questions financières.

Le Conseil a reçu des états financiers mensuels et a discuté attentivement de la situation financière actuelle lors de chaque réunion. Les budgets 2023 et 2024 ont été établis avec l'intention de n'être ni trop conservateurs ni trop optimistes et ont été basés sur les résultats financiers réels des années précédentes.

L'annexe 2 présente un graphique des revenus du Fonds pour l'œuvre mondiale (FOM) de 2000 à 2023.

2.6.2. États financiers vérifiés

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers vérifiés de 2022 et 2023 et le Rapport respectif du vérificateur indépendant de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada. Le Conseil d'administration a approuvé les tableaux des cotisations reçues par le Régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada pour 2022 et 2023, qui ont fait l'objet d'un audit indépendant. Les états financiers de 2022 et 2023 préparés par la direction pour le Régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada ont également été approuvés. (Voir Annexe 3 - Rapport du vérificateur - États financiers combinés de l'ACM pour 2023 ; Annexe 4 - Rapport du vérificateur - Tableau des cotisations au régime de retraite de l'ACM pour 2023 ; Annexe 5 - États financiers du régime de retraite de l'ACM pour 2023).

2.6.3. Comité de vérification et d'examen

Le Comité de vérification et d'examen a examiné tous les états financiers annuels et a évalué les contrôles fiscaux des fonds nationaux de l'Alliance au Canada, y compris le Fonds pour l'œuvre mondiale et le Régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada, afin d'aider les responsables financiers et le Conseil d'administration à s'acquitter de leurs responsabilités fiduciaires, et a établi un rapport à ce sujet. Le Comité de vérification et d'examen rencontre également les vérificateurs externes avant le début et à la fin de l'audit annuel pour discuter du plan d'audit et des résultats de l'audit.

2.6.4. Budgets des Fonds pour l'œuvre mondiale 2023 et 2024

L'annexe 6 comprend une page récapitulative du budget 2024 du Fonds pour l'œuvre mondiale, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Des détails supplémentaires sur le budget du FOM seront fournis au Comité des finances de l'Assemblée générale.

Le budget 2024 prévoit un revenu total du FOM de 15 714 000 \$ (sans compter le revenu de 370 000 \$ prévu pour l'inscription à l'Assemblée générale de 2024), ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport au revenu réel du FOM prévu dans le budget 2023. Le budget 2024 du FOM est perçu comme une extension de la foi, en partie parce que les revenus budgétés pour 2024 incluent une augmentation des dons Jaffray pour refléter l'amélioration des dons Jaffray réels de 2023.

Le total des revenus budgétés pour 2024 est de 20 584 000 \$, ce qui inclut les 370 000 \$ de revenus d'inscription à l'Assemblée générale de 2024 et les 4 500 000 \$ de revenus désignés.

Les dépenses totales budgétées sont de 16 874 000 \$, y compris les dépenses budgétées pour couvrir tous les coûts de l'Assemblée générale. Le déficit de fonctionnement du FOM s'élève à 790 000 dollars avant les transferts de fonds approuvés. Il y a une variété de transferts de fonds totalisant 890 000 \$, y compris le transfert de 50 000 \$ du fonds de réserve de l'Assemblée générale 2023 restreint en interne. L'excédent de fonctionnement du FOM budgété pour 2024 est de 100 000 dollars après transferts.

2.6.5. Comité consultatif en matière de placements (CCP) – Fonds de retraite de l'Alliance (Régime de retraite des ouvriers de l'ACM)

Le Conseil d'administration a reçu les rapports du Comité consultatif en matière de placements (CCP) et a noté que les affiliés au régime de retraite ont généralement bénéficié de taux de rendement favorables supérieurs à ceux du marché. Depuis l'Assemblée générale de 2022, l'affilié moyen à l'option de placement passif a gagné -8,5 % en 2022 et 10,5 % en 2023. Ces résultats de Retour sur investissement (RSI) ont dépassé les résultats de référence du marché. Le tableau ci-dessous présente le rendement annuel composé moyen des participants au régime à l'option de placement passif, des résultats sur 1 an aux résultats sur 33 ans, au 31 décembre 2023 :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
RSI moyen :	10.5%	4.7%	7.6%	7.1%

L'annexe 7 présente un tableau indiquant les résultats annuels du Retour sur investissement de 1991 à 2023.

Le régime de retraite à cotisations déterminées du Fonds de retraite de l'Alliance (FRA) a atteint sa 33e année en 2023 ; pendant cette période, la Financière Manuvie a agi à titre d'administrateur du régime de retraite. Il y a 33 ans, les participants au régime de retraite disposaient d'investissements totaux de 15 000 000 \$. Au 31 décembre 2023, ils disposent d'un total de 178 000 000 \$. Le CCP est reconnaissant à Dieu pour la faveur qu'il a accordée au régime de retraite des ouvriers de l'Alliance au cours de ce quart de siècle.

La démographie des participants au régime de retraite est telle que beaucoup d'entre eux arrivent à la retraite et que beaucoup d'autres y arriveront dans les 5 à 10 prochaines années. En 2023, le montant total des remboursements/retraits effectués par les participants au régime a atteint 20,5 millions de dollars. Ce niveau de remboursements/retraits était supérieur au total des cotisations de 2023, qui s'élevait à 10,5 millions de dollars (y compris 424 000 dollars de cotisations volontaires). Malgré les niveaux élevés des remboursements/retraits en 2022 et 2023, le total des investissements des participants au régime a augmenté, passant de 170 millions de dollars à la fin de 2022 à 178 millions de dollars à la fin de 2023, en raison des rendements nets favorables des investissements en 2023.

Les participants au régime de retraite choisissent d'investir leurs fonds de pension dans une option d'investissement de placement passif (par défaut) ou dans une option d'investissement

de placement actif. À la fin de 2023, 54 % des participants au régime auront investi dans l'option de placement passif et 46 % dans l'option de placement actif.

L'Alliance au Canada examine régulièrement les placements et la structure du Fonds de retraite de l'Alliance, ainsi que les tendances de l'industrie dans l'univers des retraites au Canada. Nous sommes heureux d'offrir aux participants des options d'investissement efficaces pour ceux qui choisissent d'investir dans une combinaison d'actifs basée sur les directives du Comité consultatif en matière de placements (participants passifs) et pour ceux qui choisissent d'investir dans une combinaison d'actifs choisie personnellement (participants actifs). Une tendance émergente de ces dernières années a été l'adoption de fonds "basés sur l'âge" ou de fonds à date cible (FDC). Les FDC sont des suites de fonds d'investissement créés par tranches d'âge de 5 ans qui deviennent plus conservateurs au fur et à mesure que les investisseurs prennent de l'âge. Ils représentent aujourd'hui l'orientation de placements passifs la plus populaire pour les régimes de retraite collectifs en Amérique du Nord. Avec le soutien de Reuter Benefits pour l'Alliance au Canada, comme approuvé par le Conseil d'administration, a mis en œuvre une approche à date cible comme investissement de placements passifs pour les membres du régime de retraite, à compter du 1er août 2022.

Tous les gestionnaires de fonds resteront engagés en tant qu'investisseurs des actifs des participants, mais leur participation dans chaque fonds sera ajustée pour répondre aux mandats de chaque fonds à date cible. En outre, nous avons amélioré la diversification de la composante à revenu fixe des fonds de retraite 2025 et 2030 afin de contrôler le risque et d'accroître le potentiel de rendement au fil du temps.

Tous les FDC seront rééquilibrés chaque année en fonction de leur approche stratégique de portefeuille. De nouveaux fonds d'investissement ont été proposés aux membres du FRA, afin d'améliorer la diversification au sein des nouveaux FDC, et en tant qu'options indépendantes pour les investisseurs actifs.

Les nouveaux fonds offerts dans le cadre du FRA sont les suivants :

- **Fonds stratégique à revenu fixe MIM Manuvie (4136)**
Ce fonds utilise une répartition tactique des actifs dans plusieurs secteurs à revenu fixe, notamment les obligations d'état mondiales, les obligations d'entreprises de qualité et les obligations des marchés émergents. En outre, une stratégie de gestion dynamique des devises est mise en œuvre pour aider le fonds à tirer parti des fluctuations des devises et à les atténuer. En élargissant l'univers d'investissement à de multiples secteurs et devises, la direction estime qu'elle peut augmenter son potentiel de valeur ajoutée tout en réduisant le risque.
- **Indice d'obligations canadiennes MIM Manuvie (4191)**
Ce fonds est un mandat passif à revenu fixe conçu pour reproduire le rendement de l'indice obligataire universel FTSE Canada. Plutôt que d'investir dans chaque obligation de l'indice, il utilise une approche d'échantillonnage qui consiste à sélectionner des obligations qui offrent une exposition représentative. Cela permet au fonds d'égaliser les caractéristiques de durée, de convexité et d'exposition sectorielle de l'indice obligataire universel FTSE Canada. Le portefeuille est constamment surveillé et rééquilibré pour tenir compte des nouvelles entrées et des sorties de l'indice, ainsi que des flux de trésorerie nets.

- **Fonds immobilier canadien Manuvie (9575)**
Ce fonds est investi à 75-85 % dans des placements immobiliers directs par l'entremise du Portefeuille immobilier canadien Manuvie (PICM). Le Portefeuille immobilier canadien Manuvie est diversifié selon les régions géographiques du Canada et les types de biens immobiliers. Les 15 à 25 % restants du portefeuille sont investis dans des titres immobiliers et des placements à revenu fixe afin de répondre aux besoins de liquidités des investisseurs. Les baux à long terme associés à l'immobilier direct offrent généralement aux investisseurs un niveau de revenu élevé et une protection intégrée contre l'inflation. Les rendements de l'immobilier sont historiquement moins volatils et moins corrélés aux classes d'actifs traditionnelles, ce qui offre aux investisseurs des avantages en termes de diversification.

Les trois nouveaux fonds ont été mis à la disposition de tous les membres du plan ARF à compter du 1er mars 2022.

2.7. Assemblée générale 2024

Le Conseil d'administration a nommé le modérateur, le modérateur adjoint, les membres du comité des ouvriers internationaux, les membres à titre personnel et la direction exécutive du comité pour l'Assemblée générale de 2024.

2.8. Assemblée générale 2026

Le Conseil d'administration a approuvé les dates et le lieu de l'Assemblée générale 2026, qui se tiendra du 9 au 12 juin 2026 à l'Église First Alliance Church de Calgary (Alberta).

2.9. Affirmations des ouvriers internationaux

Le Conseil d'administration a confirmé les ouvriers internationaux entièrement financés nommés par le vice-président international et a reçu des rapports de l'administration concernant la nomination d'ouvriers partiellement financés et autofinancés. (Voir [l'annexe 8 - Travailleurs internationaux déployés 2022-2024 YTD](#))

2.10. Écoles officielles

Les écoles officielles de l'Alliance au Canada (celles dont les relations sont définies dans un protocole d'accord conformément à la Politique sur les écoles officielles (postsecondaires)) sont l'école Ambrose University et l'École de Théologie Évangélique du Québec (ÉTÉQ). Le Conseil d'administration a reçu chaque année des rapports verbaux et écrits des présidents de ces écoles. Le président travaille au renouvellement des protocoles d'entente avec Ambrose et l'ÉTÉQ pour 2024.

En réponse aux recommandations du Comité de nomination du conseil d'administration de l'école Ambrose University et du président de l'Alliance au Canada, le Conseil d'administration a nommé Janet Kirby au Conseil d'administration de l'école Ambrose University, qui compte six membres nommés par l'Alliance.

À compter du 6 mai 2024, le révérend Dr Bryce Ashlin-Mayo deviendra le nouveau président de l'école Ambrose University. Il est actuellement doyen de la faculté de théologie et professeur associé de théologie pastorale. Le Conseil d'administration de l'Alliance au Canada remercie le révérend Gordon Smith pour son engagement et sa passion en tant que président de l'école Ambrose University au cours des douze dernières années.

2.11. Associations culturelles nationales

Le Conseil d'administration a reçu et approuvé les amendements au règlement de l'Association des Églises de l'Alliance vietnamienne au Canada (AÉAVC), tels qu'ils ont été approuvés lors de la XVIe Conférence de l'AÉAVC qui s'est tenue les 24 et 25 juin 2022.

Le Conseil d'administration a reçu et approuvé les amendements au règlement de l'Association des Églises de l'Alliance des Premières Nations du Canada (AÉAPNC), tels qu'adoptés par la Conférence de l'AÉAPNC le 29 juillet 2023, et a approuvé le changement de nom de l'association en Églises de l'Alliance Autochtone du Canada (ÉAAC).

2.12. Le Plan stratégique

La stratégie de l'Alliance Canada, telle qu'elle est présentée dans le rapport du président, a été élaborée par le conseil d'administration et l'équipe nationale principale (composée du président, des vice-présidents et des surintendants de district). Il va maintenant être examiné par la Commission du plan stratégique et finalement présenté à l'Assemblée pour examen.

L'implication pour le plan stratégique est que la prière, le discernement et les décisions reflétés dans le plan sont largement basés dans notre dénomination. Bien que cela ait pris plus de temps que prévu, nous pensons que la version actuelle du plan permet d'harmoniser les choses en tant qu'Alliance.

2.13. Vice-président des opérations et de l'exécution de la stratégie

Le Conseil d'administration a confirmé la décision du président d'embaucher Wayne Regehr, vice-président des opérations et de l'exécution de la stratégie. Wayne a commencé le 1er janvier 2024 en tant qu'ouvrier à distance avec le Centre national des ministères de l'Alliance au Canada.

3 QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1. Nomination des vérificateurs

L'assemblée annuelle des membres est chargée de nommer le vérificateur pour l'année à venir, conformément à l'article 5.7 (b) du Règlement administratif n° 3.

Recommandation n° 1 :

Le Conseil d'administration recommande que Grant Thornton LLP soit nommé vérificateur indépendant de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada pour 2024, à un tarif approuvé par le Conseil d'administration.

Recommandation n°2 :

Le Conseil d'administration recommande que Grant Thornton LLP soit nommé vérificateur indépendant pour le tableau des cotisations reçues par le régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada pour 2024, ainsi que pour le résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives, selon les honoraires approuvés par le Conseil d'administration.

3.2. États financiers vérifiés

Les états financiers vérifiés sont examinés par le Comité de vérification et d'examen, composé de trois membres du Conseil d'administration et de deux personnes externes ayant une expérience financière. Le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers vérifiés sur recommandation du Comité de vérification et d'examen. (Annexe 3 - Rapport du vérificateur - États financiers combinés de l'ACM 2023 ; Annexe 4 - Rapport du vérificateur - Tableau des cotisations au régime de retraite de l'ACM 2023 ; et Annexe 5 - États financiers du régime de retraite de l'ACM 2023).

Recommandation n°3 :

Le Conseil d'administration recommande de recevoir les états financiers vérifiés de 2023 et le rapport du vérificateur de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada.

Recommandation n°4 :

Le Conseil d'administration recommande de recevoir le tableau vérifié des cotisations reçues par le régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada pour 2023, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Recommandation n° 5 :

Le Conseil d'administration recommande de recevoir les états financiers de 2023 préparés par la direction pour le Régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada.

4 QUESTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SOUMISES À LA RATIFICATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Les changements de politique suivants ont été mis en vigueur par le Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale de 2024 où ils peuvent être confirmés, rejetés ou amendés par les membres (voir la [section 2.3 - Changements de politique promulgués par le Conseil d'administration pour plus d'informations](#)). Les changements de politique sont affichés dans la version actuelle du Manuel de l'Alliance chrétienne et missionnaire comme soulignés ou barrés jusqu'à ce qu'ils soient ratifiés par l'Assemblée générale.

4.1. Politique sur l'Assemblée générale

La politique sur l'Assemblée générale fait l'objet d'un certain nombre de modifications recommandées par le Conseil d'administration :

4.1.1. Membres laïcs du Comité exécutif (Réseau de direction) du district

Que les membres laïcs des Comités exécutifs de district soient inclus comme délégués votants à l'Assemblée générale. Etant donné leur rôle de leader dans le district, cela leur permettrait d'assister à l'Assemblée générale en tant que délégués votants sans avoir à être nommés par leur Église.

Recommandation n°6 :

Le Conseil d'administration recommande que le texte suivant soit ajouté à la Politique sur l'Assemblée générale, point 3.1.1. Les délégués votants comprennent :

e) Les membres laïcs des Comités exécutifs de district

4.1.2. Composition et nomination des comités de l'Assemblée générale

La Politique sur l'Assemblée générale charge le Conseil d'administration de nommer les responsables de tous les comités de l'Assemblée générale, à l'exception du Comité de mise en candidature. Elle charge le Comité des comités de nommer les membres des Comités des finances, de la législation générale et du plan stratégique de l'Assemblée générale, dans la mesure du possible, trois personnes de chaque district, trois ouvriers internationaux et trois représentants généraux. Ces dernières années, le Comité des comités n'a pas été en mesure de pourvoir tous les postes disponibles.

Au début de l'année 2023, le Conseil d'administration a approuvé une modification de la Politique sur l'Assemblée générale, qui a dissous le Comité des comités et a chargé les conférences de district d'élire les représentants à ces trois comités. Ces élections ont eu lieu pour la première fois en 2023 et ce fut un succès - les Comités de mise en candidature des districts ont une meilleure connaissance des personnes aptes et disponibles pour occuper les postes nécessaires. Par la suite, il est apparu clairement que le Conseil d'administration pouvait nommer les dirigeants des comités parmi les membres élus, plutôt que de nommer trois membres supplémentaires. Il a également été déterminé que les trois représentants supplémentaires ne sont plus nécessaires et que la suppression de ces membres et de la nécessité de

nommer trois dirigeants supplémentaires réduit la taille de ces comités de six personnes, passant de 27 à 21 membres.

Recommandation n° 7 :

Le Conseil d'administration recommande d'apporter les modifications suivantes à l'article 4 - Comités de l'Assemblée générale - de la Politique sur l'Assemblée générale :

1. Que le point 4.1. soit supprimé :

4.1. Le Comité des comités de l'Assemblée générale

Ce comité est composé comme suit :

- a) Un membre nommé par le Conseil d'administration, qui sera le président,
- b) Un ouvrier international en mission régulière dans son pays d'origine, nommé par le Conseil d'administration,
- c) Un membre de chaque district de l'ACM, nommé par le Comité exécutif du district concerné.

2. Le point 4.3. est supprimé :

4.3. Direction exécutive des comités de l'Assemblée générale

4.3.1. Le président, le vice-président et le secrétaire de chaque comité de l'Assemblée générale, à l'exception du Comité de mise en candidature, sont nommés par le Conseil d'administration avant l'Assemblée générale.

3. Le point 4.4. est modifié comme suit :

4.4. Composition et nomination des comités de l'Assemblée générale

4.4.2. Le Comité de la réglementation est un comité de trois membres composé uniquement du président, du vice-président et du secrétaire, nommés par le Conseil d'administration.

4.4.3. Les autres comités comprennent

- a) Le président, le vice-président et le secrétaire, nommés par le Conseil d'administration parmi les membres du comité élus par la Conférence du district.
- b) Dans la mesure du possible, trois personnes élues par chaque Conférence du district.
- c) Trois ouvriers internationaux nommés par le Conseil d'administration.
- d) ~~Trois représentants désignés par le Conseil d'administration.~~

4.2. Politique sur l'organisation du district

Dans un effort de clarifier dans la politique qu'un directeur du district est à la fois élu par la Conférence du district et nommé par le président, le Conseil d'administration recommande un ajout au point 2.4.2.

Un directeur du district a un lien constitutionnel avec le président en vertu du fait qu'il est nommé au poste et qu'il est agréé par le président.

Recommandation n°8 :

Le Conseil d'administration recommande que le Règlement sur l'organisation du district, Article 2 - L'organisation et la gouvernance, Section 2.4. Les élections et les nominations, Point 2.4.2. Le directeur du district, soit amendé comme suit :

Le directeur du district sera élu par la Conférence du district et nommé par le président.

4.3. Politique sur le processus d'élection du directeur du district

Dans un effort pour clarifier dans la politique que le directeur du district est à la fois élu par la Conférence du district et nommé par le président, le Conseil d'administration recommande un ajout au point 2.4.2 de la Politique sur l'organisation du district. Pour éliminer tout conflit potentiel avec ce changement, il recommande la suppression du point 4.8. de la Politique sur la procédure d'élection du directeur du district, afin de clarifier que la nomination est faite par le président après l'élection.

Recommandation n° 9 :

Le Conseil d'administration recommande que le point 4.8. de la Politique sur la procédure d'élection du directeur du district soit supprimé :

4.8. Le candidat élu sera déclaré directeur du district pour le prochain mandat.

Toute irrégularité dans l'avis de convocation soit levée et que l'assemblée annuelle des membres soit convoquée conformément au règlement administratif no 3, article 5.7.

ADOPTÉE

3. États financiers et rapport des vérificateurs

Résolution no 3 Il est proposé et appuyé

QUE

Les états financiers combinés vérifiés de 2022 et le rapport des vérificateurs de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada soient reçus.

ADOPTÉE

Résolution #4 Il est proposé et appuyé

QUE

Le tableau vérifié de 2022 des cotisations reçues par le régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs soient reçus.

ADOPTÉE

Résolution no 5 Il est proposé et appuyé

QUE

Les états financiers de 2022 préparés par la direction pour le Régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada soient reçus.

ADOPTÉE

Résolution no 6 Il est proposé et appuyé

QUE

Grant Thornton LLP soit nommé vérificateur de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada pour 2023, selon les honoraires établis par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de vérification et d'examen des vérifications.

ADOPTÉE

Résolution no 7 Il est proposé et appuyé

QUE

Grant Thornton LLP soit nommé vérificateur pour la vérification en 2023 du tableau des cotisations reçues par le régime de retraite des ouvriers de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada et du résumé des principales conventions comptables et autres informations explicatives, selon les honoraires établis par

le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de vérification et d'examen.

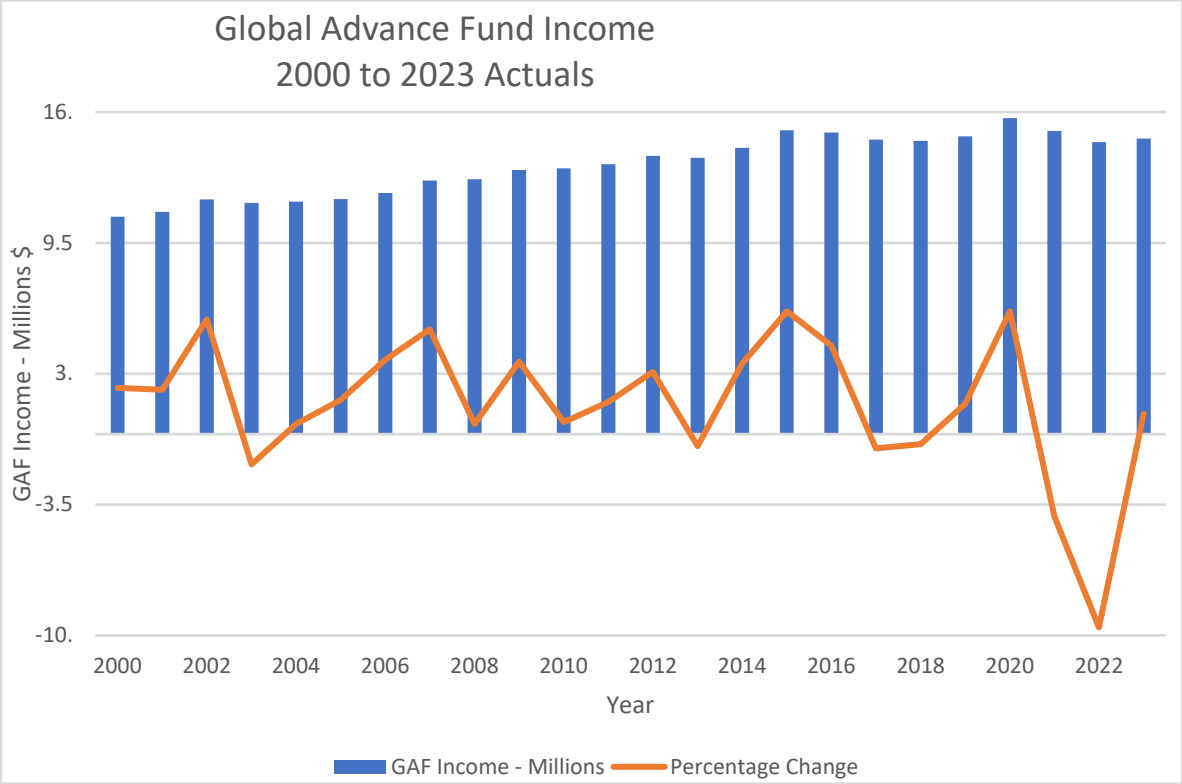
ADOPTÉE

4. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 20.

ANNEXE 2 – GLOBAL ADVANCE FUND INCOME 2000 TO 2023

ACTUAL



ANNEXE 3 – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR - ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DE L'ACM POUR 2023



Combined Financial Statements

The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)

December 31, 2023

Contents

	Page
Independent Auditor's Report	1 - 2
Combined Statement of Financial Position	3
Combined Statement of Global Advance Fund Activities	4
Combined Statement of Property Fund Activities	5
Combined Statement of Restricted Fund Activities	5
Combined Statement of Cash Flows	6
Notes to the Combined Financial Statements	7 - 15

Independent Auditor's Report

Grant Thornton LLP
Suite 501
201 City Centre Drive
Mississauga, ON
L5B 2T4
T +1 416 388 0100
F +1 905 804 0509

To the Directors of
The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)

Opinion

We have audited the combined financial statements of The Christian and Missionary Alliance in Canada (operating as The Alliance Canada) (the "Alliance"), which comprise the combined statement of financial position as at December 31, 2023, and the combined statements of activities and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying combined financial statements present fairly, in all material respects, the combined financial position of the Alliance as at December 31, 2023, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations ("ASNPO").

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Alliance in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the combined financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Combined Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these combined financial statements in accordance with ASNPO, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of combined financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the combined financial statements, management is responsible for assessing the Alliance's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to a going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Alliance or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Alliance's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Combined Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these combined financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit.

We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the combined financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Alliance's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Alliance's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the combined financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Alliance to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the combined financial statements, including the disclosures, and whether the combined financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

The logo for Grant Thornton LLP, featuring the company name in a stylized, cursive script.

Mississauga, Canada
April 9, 2024

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

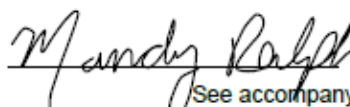
**The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)
Combined Statement of Financial Position**

December 31

	Global Advance Fund	Property Fund	Restricted Funds	2023 Total	2022 Total
Assets					
Current					
Cash	\$ 1,129,441	\$ -	\$ 508,852	\$ 1,638,293	\$ 2,372,177
Accounts receivable	55,097	-	41,152	96,249	108,962
Other loans receivable (Note 5)	-	-	-	-	600,000
Prepaid expenses	396,219	-	-	396,219	291,100
	<u>1,580,757</u>	<u>-</u>	<u>550,004</u>	<u>2,130,761</u>	<u>3,372,239</u>
Investments (Note 3)	368,384	25,582	6,004,164	6,398,130	7,753,778
Housing loans receivable (Note 4)	600,000	-	-	600,000	469,998
Other loans receivable (Note 5)	300,000	-	-	300,000	300,000
Property and equipment (Note 6)	170,811	8,902,242	-	9,073,053	9,148,292
Intangible assets (Note 6)	20,415	-	-	20,415	33,260
	<u>1,459,610</u>	<u>8,927,824</u>	<u>6,004,164</u>	<u>16,391,598</u>	<u>17,705,328</u>
	<u>\$ 3,040,367</u>	<u>\$ 8,927,824</u>	<u>\$ 6,554,168</u>	<u>\$ 18,522,359</u>	<u>\$ 21,077,567</u>
Liabilities					
Current					
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 998,306	\$ -	\$ -	\$ 998,306	\$ 946,434
Deferred revenue	-	25,582	-	25,582	-
Deferred contributions (Note 7)	25,000	-	-	25,000	25,000
	<u>1,023,306</u>	<u>25,582</u>	<u>-</u>	<u>1,048,888</u>	<u>971,434</u>
Deferred contributions (Note 7)	75,000	-	-	75,000	100,000
	<u>1,098,306</u>	<u>25,582</u>	<u>-</u>	<u>1,123,888</u>	<u>1,071,434</u>
Fund balances					
Internally restricted (Note 8)	1,150,835	-	-	1,150,835	1,812,231
Housing loan reserve (Note 4)	600,000	-	-	600,000	469,998
Invested in property and equipment and intangible assets	191,226	8,902,242	-	9,093,468	9,181,552
Externally restricted	-	-	6,554,168	6,554,168	8,542,352
	<u>1,942,061</u>	<u>8,902,242</u>	<u>6,554,168</u>	<u>17,398,471</u>	<u>20,006,133</u>
	<u>\$ 3,040,367</u>	<u>\$ 8,927,824</u>	<u>\$ 6,554,168</u>	<u>\$ 18,522,359</u>	<u>\$ 21,077,567</u>

Commitment (Note 15)

On behalf of the Board of Directors

 Director
See accompanying notes to the combined financial statements.

 Director

**The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)
Combined Statement of Global Advance Fund Activities**

Year ended December 31	2023	2022
Revenue		
General contributions (Note 9)	\$ 12,293,825	\$ 12,948,646
Investment income (loss) (Note 3)	707,177	(340,791)
Estates and legacies	691,564	818,640
Support contributions	649,526	405,748
Districts contributions	285,431	281,622
Sundry	56,647	98,184
General assembly registration	-	290,597
	<u>14,684,170</u>	<u>14,502,646</u>
Expenditures		
International (Notes 10 and 11)	9,525,195	9,865,128
Central (Notes 10 and 11)	3,591,544	3,766,631
National (Notes 10 and 11)	2,249,690	2,516,117
General Assembly	-	495,394
	<u>15,366,429</u>	<u>16,643,270</u>
Deficiency of revenue over expenditures	(682,259)	(2,140,624)
Fund balances, beginning of year	2,545,348	4,447,817
Transfer (to) from Property fund (Note 2)	(201,028)	86,397
Transfer from Restricted funds (Note 2)	<u>280,000</u>	<u>151,758</u>
Fund balances, end of year	<u>\$ 1,942,061</u>	<u>\$ 2,545,348</u>

The Christian and Missionary Alliance in Canada		
(operating as The Alliance Canada)		
Combined Statement of Property Fund Activities		
Year ended December 31	2023	2022
Revenue		
Rent	\$ 218,329	\$ 132,900
Resource property income	<u>19,273</u>	<u>57,815</u>
	<u>237,602</u>	<u>190,715</u>
Expenditures		
Property expenses	266,904	82,476
Amortization	<u>187,917</u>	<u>183,500</u>
	<u>454,821</u>	<u>265,976</u>
Deficiency of revenue over expenditures	(217,219)	(75,261)
Fund balance, beginning of year	8,918,433	9,080,091
Transfer from (to) Global Advance fund (Note 2)	<u>201,028</u>	<u>(86,397)</u>
Fund balance, end of year	<u>\$ 8,902,242</u>	<u>\$ 8,918,433</u>

The Christian and Missionary Alliance in Canada		
(operating as The Alliance Canada)		
Combined Statement of Restricted Fund Activities		
Year ended December 31	2023	2022
Revenue		
Designated contributions	\$ 5,368,459	\$ 8,333,665
Expenditures		
Designated funds disbursed	<u>7,076,643</u>	<u>6,604,172</u>
(Deficiency) excess of revenue over expenditures	(1,708,184)	1,729,493
Fund balance, beginning of year	8,542,352	6,964,617
Transfer to Global Advance fund (Note 2)	<u>(280,000)</u>	<u>(151,758)</u>
Fund balance, end of year	<u>\$ 6,554,168</u>	<u>\$ 8,542,352</u>

See accompanying notes to the combined financial statements.

**The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)
Combined Statement of Cash Flows**

Year ended December 31

2023

2022

Increase (decrease) in cash

Operating		
(Deficiency) excess of revenue over expenditures		
Global Advance fund	\$ (682,259)	\$ (2,140,624)
Property fund	(217,219)	(75,261)
Restricted funds	(1,708,184)	1,729,493
Items not involving cash		
Amortization of property and equipment	291,448	283,157
Amortization of intangible assets	12,845	16,751
Realized gains on investments reinvested (Note 3)	(145,034)	(540)
Unrealized (gains) losses on investments (Note 3)	(349,047)	668,522
	<u>(2,797,450)</u>	<u>481,498</u>
Net change in non-cash working capital items		
Accounts receivable	12,713	(57,688)
Prepaid expenses	(105,119)	(55,800)
Accounts payable and accrued liabilities	51,872	(30,128)
Deferred revenue	25,582	-
Deferred contributions	(25,000)	(25,000)
	<u>(39,952)</u>	<u>(168,616)</u>
	<u>(2,837,402)</u>	<u>312,882</u>
Investing		
Purchase of investments	(2,226,812)	(4,377,964)
Proceeds on disposal of investments	4,076,541	2,689,911
Repayment (advance) of other loans receivable	600,000	(600,000)
(Advance) repayment of housing loans receivable (net)	(130,002)	23,000
Purchase of property and equipment and intangible assets	(216,209)	(93,705)
	<u>2,103,518</u>	<u>(2,358,758)</u>
Decrease in cash during the year	(733,884)	(2,045,876)
Cash, beginning of year	<u>2,372,177</u>	<u>4,418,053</u>
Cash, end of year	<u>\$ 1,638,293</u>	<u>\$ 2,372,177</u>
Cash is held as follows:		
Global Advance fund	\$ 1,129,441	\$ 1,259,211
Restricted funds	<u>508,852</u>	<u>1,112,966</u>
	<u>\$ 1,638,293</u>	<u>\$ 2,372,177</u>

See accompanying notes to the combined financial statements.

6

The Christian and Missionary Alliance in Canada (operating as The Alliance Canada) Notes to the Combined Financial Statements

December 31, 2023

1. Purpose and governing statutes

The Christian and Missionary Alliance in Canada (operating as The Alliance Canada) (the "Alliance") is a religious denomination which is committed to world evangelization, stressing the fullness of Christ in personal experience, building the Church, and preaching the gospel to the ends of the earth.

The Alliance is incorporated as a not-for-profit organization under the Canada Not-for-profit Corporations Act and also registered as a Canadian charity. As such, the Alliance is exempt from income taxes.

These combined financial statements include the financial statements of the Alliance and those of an incorporated, not-for-profit organization under common management. The not-for-profit organization operates with the same purpose of world evangelization.

2. Summary of significant accounting policies

The combined financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, the more significant policies of which are outlined below.

Use of estimates

Management reviews the carrying amounts of items in the combined financial statements at each combined statement of financial position date to assess the need for revision or any possibility of impairment. Certain items in the preparation of these combined financial statements require management's best estimate. Management determines these estimates based on assumptions that reflect the most probable set of economic conditions and planned courses of action.

These estimates are reviewed periodically, and adjustments are made to the excess (deficiency) of revenue over expenditures as appropriate in the year they become known.

Fund accounting

Separate funds are maintained to account for and to report on the separate activities or objectives as determined by donors or by resolution of the Board of Directors (the "Board").

Global Advance fund

The Global Advance Fund (GAF) reflects all general programs and activities and missionary work of the Alliance.

Internally restricted funds (Note 8)

Legacy and Matured Gift Annuity Reserve

The Legacy and Matured Gift Annuity Reserve was established by the Board in 2010. This reserve provides further protection against unforeseen expenses or reductions in revenue, over and above the Emergency Reserve.

General Assembly Reserve

An internally restricted fund is budgeted in non-Assembly years, providing for one-half of the estimated net costs of the succeeding General Assembly. In 2023, the amount of \$50,000 was reserved and represented one-half of the total anticipated net cost of the 2024 General Assembly.

7

The Christian and Missionary Alliance in Canada (operating as The Alliance Canada) Notes to the Combined Financial Statements

December 31, 2023

2. Summary of significant accounting policies (continued)

Internally restricted funds (Note 8) (continued)

Venture Reserve

The Venture Reserve was established pursuant to a resolution by the Board in 2018. The repatriated funds from the unexpected sale of the Hong Kong property were approved to be allocated in 2018 designated to mission critical Venture Projects temporarily held in Operating Reserves.

Emergency Reserve

The Emergency Reserve was established in 1993 pursuant to a resolution by the Board to protect the Alliance against unforeseen expenses or reductions in revenue. In accordance with Board policy, this fund is to be built up and then to maintain as an emergency reserve an amount equivalent to one month of Global Advance Fund (GAF) expenditures.

Cash Flow Reserve

The Cash Flow Reserve was established by the Board in 2006. This reserve was established to have sufficient cash on hand to meet approved expenses, especially during the summer and fall months when cumulative expenditures often exceed cumulative revenue.

GAF Future Spending Reserve

The GAF Future Spending Reserve was established by the Board in 2015, as one means of furthering the goal of sustainable funding and sustainable spending. A portion of undesignated legacy gifts is transferred to this reserve account, to be provided back to GAF for spending in subsequent years.

Operating Reserve

The Operating Reserve was established pursuant to a resolution by the Board in addition to the emergency and cash flow reserve to build and maintain a reserve equal to one month of GAF expenditures. This reserve fund is intended to provide for unforeseen, unusual expenditures and to provide funding for emergent and/or time-sensitive ministry opportunities.

Property fund

The Property fund includes revenue, expenditures and fund balances related to the Alliance's long-term property and equipment.

Restricted funds

Contributions held pending disbursement

Externally designated contributions held pending disbursement are contributions received for various designated projects.

The Alliance receives designated gifts from a variety of sources and generally will hold these funds until the time that they are specifically needed. It is normally advantageous to the ministry purpose of the donation to hold the funds in a hard currency such as the Canadian dollar, rather than immediately sending the funds overseas into a softer currency, where the funds could have a greater risk of devaluation. Designated contributions are provided for a variety of ministry purposes, including the following: Global Emergency Response, Defend Dignity, First Nations Ministries, Missionary's Car funds, Missionary's Work funds, Approved Special projects, and others.

The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)
Notes to the Combined Financial Statements
December 31, 2023

2. Summary of significant accounting policies (continued)

Property and equipment and intangible assets

Purchased property and equipment and intangible assets are recorded at cost. Contributed property and equipment are recorded at fair value at the date of contribution. Amortization is provided on a straight-line basis over the assets' estimated useful life as follows:

<u>Property and equipment</u>	
Building	Over 25 - 40 years
Computer equipment	Over 3 years
Furniture and equipment	Over 5 years
<u>Intangible assets</u>	
Major computer software (systems)	Over 5 years

Leasehold improvements are amortized over the term of the lease.

Amortization of equipment is recorded in the combined statement of Global Advance Fund Activities as a component of global ministries, executive administration and national ministries expenditures. Amortization of the building is recorded in the property fund.

Impairment of long-lived assets

The Alliance tests for impairment whenever events or changes in circumstances indicate that the carrying amount of the assets might be impaired. The assets are tested for impairment by comparing the net carrying value to their fair value or replacement cost. If the asset's fair value or replacement cost is determined to be less than its net carrying value, the resulting impairment is reported in the statement of activities. Any impairment recognized is not reversed.

Revenue recognition

The Alliance follows the restricted fund method of accounting for contributions. As such, unrestricted contributions and legacies are recognized as revenue of the Global Advance fund in the year received. Contributions which are externally restricted by the donor are recorded in the appropriate restricted funds in the year received.

Investment income, resource property income and rent is recognized as earned. Registration fees are recognized when the event takes place. Donated investments are recorded in the accounts at fair market value at the time of receipt if its fair value can be reasonably estimated.

Contributed services

Contributed services are not recognized in the combined financial statements due to the difficulty in determining their fair value.

Financial instruments

The Alliance's financial instruments are comprised of cash, accounts receivable, other loans receivable, investments, housing loans receivable and accounts payable.

The Alliance's financial instruments are initially measured at fair value when issued or acquired, except for certain non-arm's length transactions, which are initially measured at cost.

The Christian and Missionary Alliance in Canada (operating as The Alliance Canada) Notes to the Combined Financial Statements

December 31, 2023

2. Summary of significant accounting policies (continued)

Financial instruments (continued)

At each reporting date, the Alliance measures its financial assets and liabilities at amortized cost except for investments and housing loans receivable. Investments are recorded and carried at fair market value. Unrealized gains and losses arising from the change in fair value of investments are recorded in excess (deficiency) of revenue over expenditures for the year. The housing loans and other loans receivable are measured at cost as the amortized cost values, using the effective interest method, are not determinable given the undefined period of the obligations.

The Alliance measures its financial assets and liabilities of non-arm's length transactions subsequently at cost.

For financial assets measured at cost or amortized cost, the Alliance regularly assesses whether there are any indications of impairment. Any impairment loss is recognized in the combined statement of activities.

Foreign operations and assets

All expenditures and property and equipment purchases for operations in foreign countries are recorded as ministries expenditures when remitted. This policy is based on the assumption that such assets would rarely return to the Alliance once they are sent overseas.

Interfund transfers

Transfers between funds are made when resources of one fund have been authorized to finance activities and acquisitions of another fund. During 2023, in accordance with the terms of the restricted funds, the Board approved the transfer of \$280,000 (2022 - \$151,758) of Restricted funds to the appropriate Global Advance fund activities and \$201,028 (2022 - \$86,397) from the Global Advance fund to the Property fund to fund the purchase of property and equipment and intangible assets.

Allocation of expenditures

Expenses are reported by ministry program and support services. Certain employees perform a combination of ministry, fundraising and administrative activities. The allocation is based on the estimated time and effort spent on these activities. Refer to Note 11 for details.

3. Investments

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fixed income	\$ 2,593,078	\$ 3,490,744
Equities	2,457,036	2,284,179
Mutual funds	<u>1,348,016</u>	<u>1,978,855</u>
	<u>\$ 6,398,130</u>	<u>\$ 7,753,778</u>

**The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)
Notes to the Combined Financial Statements**

December 31, 2023

3. Investments (continued)

Investment income (loss) for the year recorded in the Global Advance fund is made up of the following:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Unrealized gains (losses) on investments	\$ 349,047	\$ (668,522)
Realized gains on investments	145,034	540
Interest	197,690	315,844
Dividends	<u>15,406</u>	<u>11,347</u>
	<u>\$ 707,177</u>	<u>\$ (340,791)</u>

Fixed income investments include bonds and guaranteed investment certificates earning interest at annual rates from 1.10% to 5.60% per annum (2022 – 0.80% to 5.08%) and mature between January 2024 and February 2028 (2022 – January 2023 and February 2028). Investments maturing in the next fiscal year are expected to be reinvested and are accordingly presented as long-term assets.

4. Housing loans receivable/reserve

The Alliance extends loans to employees who relocate as a consequence of assuming duties with the Alliance. The pre-2022 housing loans are interest-free and employees can make voluntary repayments at any time.

New housing loans entered during 2022 and after require interest to be paid on the due date based upon an effective interest rate equal to the pro-rata increase in the fair value from the purchase date to the due date. Housing loans are fully repayable upon the first of the sale or transfer of the property and within six months of termination of employment.

5. Other loans receivable

The Alliance provided a non-interest bearing loan to the Alliance Chretienne ET Missionnaire Au Quebec (St. Lawrence District) in the amount of \$300,000 to assist them in their purchase of their Ministry Centre in fiscal 2018. The loan is secured by a second charge on the St. Lawrence District Ministry Centre at 3190 Rue Delauney, Laval, QC repayable in full from the proceeds of the sale of the building, if and when it is sold.

During the year, the bridge financing non-interest-bearing promissory note in the amount of \$600,000 provided to the Eglise Evangelique du Berger (Quebec City Alliance Church) to assist with the purchase of their new Church facility prior to the sale of their existing vacant land in Quebec City, secured by a charge on their vacant land until it was sold, was repaid in full.

**The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)**

Notes to the Combined Financial Statements

December 31, 2023

6. Property and equipment and intangible assets

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Cost</u>	<u>Accumulated Amortization</u>	<u>Net Book Value</u>	<u>Net Book Value</u>
Property and equipment				
Land	\$ 2,151,643	\$ -	\$ 2,151,643	\$ 2,151,643
Building	7,104,072	519,425	6,584,647	6,766,790
Leasehold improvements	170,000	4,048	165,952	-
Computer equipment	281,523	232,041	49,482	61,911
Furniture and equipment	370,226	248,897	121,329	167,948
	<u>\$ 10,077,464</u>	<u>\$ 1,004,411</u>	<u>\$ 9,073,053</u>	<u>\$ 9,148,292</u>
Intangible assets				
Major computer software (systems)	<u>\$ 119,841</u>	<u>\$ 99,426</u>	<u>\$ 20,415</u>	<u>\$ 33,260</u>

7. Deferred contributions

During 2018, an estate of \$250,000 was received by the Alliance and directed by the donor to be used evenly over 10 years starting in 2018. The donation is specified for the Global Advance Fund and will be recognized in the amount of \$25,000 per year until 2027.

8. Internally restricted funds

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Legacy and Matured Gift Annuity Reserve	\$ 1,076,638	\$ 1,788,034
General Assembly Reserve	50,000	-
Venture Reserve	<u>24,197</u>	<u>24,197</u>
	<u>\$ 1,150,835</u>	<u>\$ 1,812,231</u>

While the other internally restricted funds currently have a \$Nil (2022 - \$Nil) balance, the Board intends to reaccumulate funds for those reserves over the next few years.

9. Alliance Charitable Foundation

During the year, the Alliance received a contribution of \$Nil (2022 - \$21,500) from the Alliance Charitable Foundation (the "Foundation"). The Foundation is incorporated as a not-for-profit organization under the Canada Not-for-profit Corporations Act and also registered as a Canadian charity. The Foundation is related to the Alliance due to a member of management of the Alliance being a member of the Board of the Foundation. The Foundation offers a unique method to give charitably to the Alliance designated to the Global Advance Fund.

**The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)
Notes to the Combined Financial Statements**

December 31, 2023

10. Expenditures

International

International expenditures include all the costs of an International Worker, from the start of their journey with candidate development and pre-field orientation, to travel and shipping costs to get to their international mission field, plus, once on their field, their compensation including salary and benefits such as the Alliance Pension Plan, medical insurance, visas, language study, training conferences and retreats, member care, children's schooling, and periodic home assignment travel and General Assembly attendance. It also includes the costs of field office operations, team and regional leadership, strategic development, and a share of National Ministry Center expenditures.

Central

Central expenditures include the President's office, compensation including salary and benefits such as the Alliance Pension Plan, District Superintendent compensation, travel, legal fees, various committee costs, Finance including Alliance Pension Fund Administration, National Advisor or Safe Ministry costs, Educational Grants, Board of Directors, Association fees, and a share of National Ministry Office expenditures.

National

National expenditures include compensation including salary and benefits such as the Alliance Pension Plan; National executive office-related expenses including travel, various consulting and partnership fees, professional development, and a retiral subsidy; National network teams, New Ventures; Next Gen, including Envision, Multicultural ministries, Development, Communications, Digital Strategy, Defend Dignity, and a share of National Ministry Office expenditures.

11. Allocation of expenditures

Certain administration and communication expenditures have been allocated as follows:

	<u>2023</u>			<u>2022</u>	
	<u>International</u>	<u>National</u>	<u>Central</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Administration	\$ 325,965	\$ 325,965	\$ 325,965	\$ 977,895	\$ 931,587
Communication	20,680	20,680	20,680	62,040	76,488
	<u>\$ 346,645</u>	<u>\$ 346,645</u>	<u>\$ 346,645</u>	<u>\$ 1,039,935</u>	<u>\$ 1,008,075</u>

12. Post-retirement benefits

The Alliance participates in a defined contribution pension plan to provide post-retirement benefits to its eligible employees. The assets of the plan are held separately from those of the Alliance in an independently administered registered pension plan. The pension expense is equal to the contributions paid by the Alliance and for the year amounted to \$483,501 (2022 - \$480,382) and recorded as expenditures in the combined statement of Global Advance Fund Activities.

The Christian and Missionary Alliance in Canada (operating as The Alliance Canada) Notes to the Combined Financial Statements

December 31, 2023

13. Line of credit and credit cards

The Alliance has a \$1,000,000 line of credit from the Canadian Imperial Bank of Commerce with interest payable at a rate of prime plus 0.75% per annum. The line was not drawn in 2023.

In addition, the Alliance has access to a credit card limit of \$500,000. At December 31, 2023, \$76,000 (2022 - \$87,000) is payable on the credit cards and accrued in the accounts.

The credit facilities are secured by all present and after acquired personal property and an investment with CIBC Wood Gundy in the amount of \$1,053,000.

14. Financial instruments

Transactions in financial instruments may result in an entity assuming or transferring to another party one or more of the financial risks described below. The required disclosures provide information that assists users of the combined financial statements in assessing the extent of risk related to financial instruments.

Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to meet its obligation. This risk is mitigated by the Alliance through ensuring revenue is derived from qualified sources. The allowance for doubtful accounts in relation to accounts receivable, housing loans receivable and other loans receivable is \$Nil (2022 - \$Nil).

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. The Alliance is exposed to interest rate risk with respect to its investments with fixed interest rates.

Currency risk

Currency risk is the risk arising from the change in price of one currency against another. The Alliance is exposed to currency risk with respect to a portion of its cash held in US dollars. Cash held in bank accounts in US dollars at year-end is \$156,281 (2022 - \$641,397). The gain (loss) on foreign exchange is insignificant.

Other price risk

The Alliance is exposed to other price risk on its investments quoted in an active market since changes in market prices would result in changes in the fair value of these instruments. To manage this risk, the Alliance follows an investment policy which requires a diversified portfolio meeting specific requirements.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. The Alliance is exposed to liquidity risk with respect to its accounts payable. The Alliance reduces its exposure to liquidity risk related to accounts payable by ensuring that it documents when authorized payments are due and maintaining adequate cash reserves to meet obligations.

**The Christian and Missionary Alliance in Canada
(operating as The Alliance Canada)**

Notes to the Combined Financial Statements

December 31, 2023

15. Commitment

The Alliance has committed to provide an educational grant to Ambrose University of \$600,000 in fiscal 2024.

16. Comparative figures

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the current year's financial statement presentation.

ANNEXE 4 – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR - TABLEAU DES COTISATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ACM POUR 2023



Schedule of Contributions Received

Pension Plan for the Workers of The Christian and Missionary Alliance in Canada

December 31, 2023

Independent Auditor's Report

Grant Thornton LLP
Suite 501
201 City Centre Drive
Mississauga, ON
L5B 2T4
T +1 416 386 0100
F +1 905 804 0509

To the Administrators of the
Pension Plan for Workers of The Christian and Missionary Alliance in Canada

Opinion

We have audited the Schedule of Contributions Received (the "Schedule") of the Pension Plan for Workers of The Christian and Missionary Alliance in Canada (the "Plan") for the year ended December 31, 2023, and notes to the Schedule, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the Schedule presents fairly, in all material respects, the contributions received by the Plan for the year ended December 31, 2023 in accordance with the financial reporting provisions of the Superintendent of Pensions in Alberta Treasury Board Finance (the "requirements").

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Schedule* section of our report. We are independent of the Plan in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the Schedule in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Emphasis of Matter – Basis of Accounting and Restriction on Use

We draw attention to Note 2 to the Schedule, which describes the basis of accounting. The Schedule is prepared to meet the requirements. As a result, the Schedule may not be suitable for another purpose. Our report is intended solely for the use of the Administrators of the Plan and the Superintendent of Pensions in Alberta Treasury Board Finance and should not be used by parties other than the Administrators of the Plan or the Superintendent of Pensions in Alberta Treasury Board Finance. Our opinion is not modified in respect of this matter.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Schedule

Management is responsible for the preparation and fair presentation of this Schedule in accordance with the requirements; this includes determining the basis for the preparation of the Schedule in the circumstances and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of a Schedule that is free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Plan's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Schedule

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the Schedule as a whole is free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of this financial information.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit.

We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the Schedule, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Plan's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the Schedule, including the disclosures, and whether the Schedule represents the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

The logo for Grant Thornton LLP, featuring the company name in a stylized, cursive script font.

Mississauga, Canada
April 9, 2024

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

**Pension Plan for Workers of
The Christian and Missionary Alliance in Canada
Schedule of Contributions Received**

Year ended December 31	2023	2022
Contributions received		
Employer	\$ 5,059,932	\$ 4,604,589
Employee	5,059,635	4,604,589
Voluntary	<u>424,453</u>	<u>534,574</u>
	<u>\$ 10,544,020</u>	<u>\$ 9,743,752</u>

Notes to the Schedule of Contributions Received

1. History of the plan

The Pension Plan for Workers of The Christian and Missionary Alliance in Canada (the "Plan") was created in December 1973 for all Canadian workers, home and foreign, for The Christian and Missionary Alliance in Canada. It is a compulsory plan for all full-time workers employed after December 31, 1973.

Until 1980, the fund was administered by The Christian and Missionary Alliance in New York, at which time it became the responsibility of The Christian and Missionary Alliance in Canada.

Effective December 31, 1989, the Plan was converted to a defined contribution pension plan. Since August 31, 1990, the Plan has been administered by Manulife Financial.

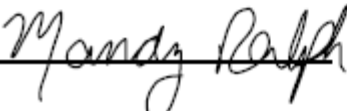
2. Summary of significant accounting policies

The schedule of contributions received has been prepared by management in accordance with the financial reporting provisions of the Superintendent of Pensions in Alberta Treasury Board Finance, the most significant of which is outlined below.

Contributions

Contributions from members are accounted for on a cash basis. No accrual is made for contributions not received as of the year end. Contributions to the plan are based on employer contributions of 5% and employee contributions of 5%. For International Workers (IW) monthly employer contributions effective May 2019 is \$138 per month until July 1, 2021 when IW's started the 5% employee / employer match similar to all Canadian workers.

On behalf of the Board of Directors

 Director

 Director

ANNEXE 5 – ÉTATS FINANCIERS DU REGIME DE RETRAITE DE L'ACM POUR 2023

**PENSION PLAN FOR WORKERS OF THE CHRISTIAN AND
MISSIONARY ALLIANCE IN CANADA**

**BALANCE SHEET AS OF DECEMBER 31
(Prepared by Management)**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ASSETS		
Cash	\$ 21,168	\$ 15,379
Guaranteed Interest Account Investments (note 4)	\$ 5,524,602	\$ 5,464,911
Portfolio Investments (note 4)	\$ 172,460,468	\$ 165,522,925
Total Assets	<u>\$ 178,006,239</u>	<u>\$ 171,003,215</u>
 LIABILITIES AND MEMBERS' EQUITY		
Accrued Liabilities	\$ 19,832	\$ 13,124
Members' Equity	\$ 177,986,407	\$ 170,990,091
Total Liabilities and Members' Equity	<u>\$ 178,006,239</u>	<u>\$ 171,003,215</u>

See accompanying notes

On behalf of the Board:

Director Mandy Ralph
Director [Signature]

**PENSION PLAN FOR WORKERS OF THE CHRISTIAN AND
MISSIONARY ALLIANCE IN CANADA**

**STATEMENT OF CHANGES IN MEMBERS' EQUITY
FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31
(Prepared by Management)**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Additions		
Contributions:		
Employee	\$ 5,059,635	\$ 4,604,588
Employer	\$ 5,059,932	\$ 4,604,589
Voluntary including transfers	\$ 424,453	\$ 534,574
Investment Income (loss)	\$ 16,929,750	\$ (17,687,348)
	<u>\$ 27,473,770</u>	<u>\$ (7,943,597)</u>
Deductions		
Refund and withdrawal of contributions (note 3)	\$ 20,476,530	\$ 17,128,634
Administration net expenses	\$ 922	\$ 9,297
	<u>\$ 20,477,453</u>	<u>\$ 17,137,931</u>
Net increase (decrease) in members' equity during the year	\$ 6,996,316	\$ (25,081,529)
Members' equity, beginning of year	\$ 170,990,091	\$ 196,071,620
Members' equity, end of year	<u>\$ 177,986,407</u>	<u>\$ 170,990,091</u>

See accompanying notes

PENSION PLAN FOR WORKERS OF THE CHRISTIAN AND MISSIONARY ALLIANCE IN CANADA
FINANCIAL STATEMENT NOTES
FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2023
(Prepared by Management)

1 SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements have been prepared by management in accordance with generally accepted accounting principles, the most significant of which is outlined below.

Contributions

Contributions from members are accounted for on a cash basis. No accrual is made for contributions which were not post-marked as of the year-end. Contributions to the plan increased from 4% employee contributions and 4% employer contributions to 5% and 5% respectively, effective July 1, 2005. For our International Workers (IW's) monthly employer contributions effective May 2019 were at \$138 per month until July 1, 2021 when the IW's started the 5% employee / employer match similar to all Canadian workers. All members are able to make voluntary contributions as well.

2 HISTORY OF THE PLAN

The Pension Plan for Workers of The Christian and Missionary Alliance in Canada was created in December 1973, for all Canadian workers, home and foreign of The Christian and Missionary Alliance in Canada. Plan participation is compulsory for full-time workers employed after December 31, 1973.

Until 1980 the fund was administered by The Christian and Missionary Alliance in New York, at which time it became the responsibility of The Christian and Missionary Alliance in Canada.

Effective December 31, 1989, the plan was converted from a defined benefit plan to a defined contribution plan. It's been professionally administered by Manulife Financial since August 31, 1990.

Pension plan investments are primarily handled by four external fund managers. Plan members also have the option of investing in a Daily Interest Account, or Guaranteed Investment Receipts with terms of one year, three years, or five years.

3 PLAN MEMBERS WHO CONCLUDE C&MA EMPLOYMENT

Plan members who conclude C&MA employment have the option of transferring their funds out of the plan and into a Reuter Benefits group RRSP plan. There are advantages for both the employee and the employer for former members to hold their pension plan assets outside of the active members pension plan.

4 PORTFOLIO INVESTMENTS

Portfolio investments are valued at fair market value at year-end, in accordance with the rules of the Pension Benefits Act of Alberta and the Chartered Professional Accountants Canada, as they apply to defined contribution pension plans.

The average pension plan member in the Default Investment Option earned a net Return on Investment of 10.5% in 2023 (-8.5% in 2022).

Total investment management fees were approximately 61 basis points in 2023 (61 basis points in 2022). Fees include Fund manager fees, Manulife Financial administration fees and custody fees.

The Board of Directors approved a change in the normal asset allocation for Default Investment Option plan members as of August 2, 2022. The default asset allocation changed from 62.5% equities and 37.5% fixed income to the adoption of "age based" or Target Date Funds (TDFs). TDFs are suites of investment funds created in 5-year age bands that become more conservative over time, as the member age. The Board of Directors also approved three new funds to be available to all ARF plan members, including Manulife MIM Strategic Fixed Income Fund, Manulife MIM Canadian Bond Index and Manulife Canadian Real Estate Fund. As of December 31, 1,057 members (976 in 2022), or 54% (51% in 2022) of all plan members are invested in the Default Investment Option.

Portfolio investments of all plan members were invested as follows as of December 31:

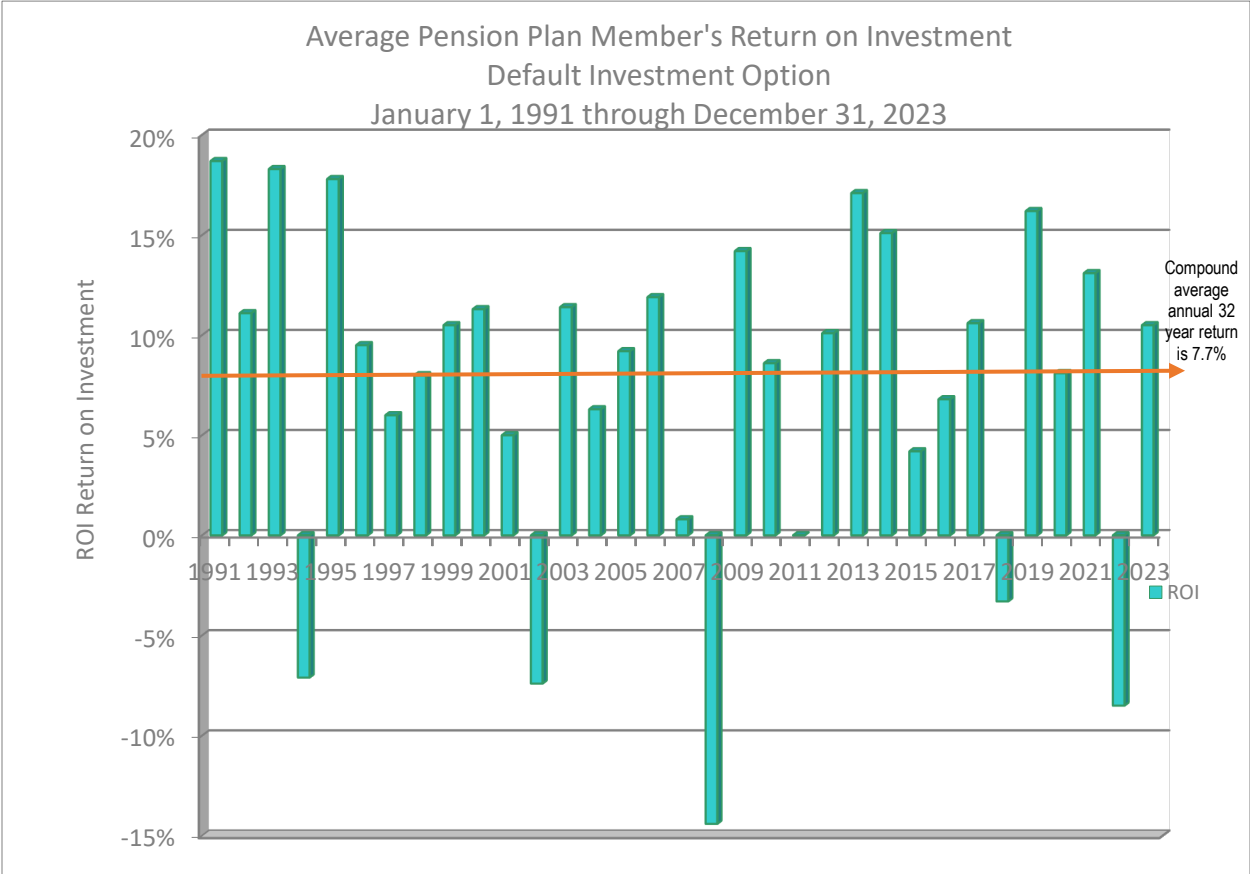
	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Market Value</u>	<u>%</u>	<u>Market Value</u>	<u>%</u>
Cash & Cash Equivalents	\$ 5,524,602	3%	\$ 5,464,911	3%
Fixed Income	\$ 53,932,026	30%	\$ 49,995,171	29%
Total Cash & Fixed Income	\$ 59,456,628	33%	\$ 55,460,083	32%
Canadian Equities	\$ 60,216,697	34%	\$ 60,117,829	35%
Foreign Equities	\$ 58,311,747	33%	\$ 55,409,925	32%
Total Equities	\$ 118,528,443	67%	\$ 115,527,754	68%
Total Portfolio Investments	\$ 177,985,071	100%	\$ 170,987,836	100%

ANNEXE 6 – 2024 GLOBAL ADVANCE FUND BUDGET SUMMARY

11/28/2023

INCOME	2022 Approved Budget		2023 Approved Budget		2024 Approved Budget		% Change 2023 Budget	\$ Change Re: 2023 Budget
	Budget	Budget %	Budget	Budget %	Budget	Budget %		
	\$	(% of Income)	\$	(% of Income)	\$	(% of Income)		
Contribution Income	13,486,300	86.1%	13,247,000	86.3%	13,347,000	83.0%	0.8%	100,000
Contribution Income - Jaffray Offering	300,000	1.9%	320,000	2.1%	500,000	3.1%	56.3%	180,000
Contribution Income - New Development Income	357,000	2.3%	157,000	1.0%	-	0.0%	-100.0%	(157,000)
Estates and Legacies	250,000	1.6%	300,000	2.0%	300,000	1.9%	0.0%	-
ACF Contributions	30,000	0.2%	14,000	0.1%	20,000	0.1%	42.9%	6,000
GAF Support - Partially Funded IWs	14,000	0.1%	19,000	0.1%	2,500	0.0%	-86.8%	(16,500)
GAF Support - District Superintendent Sal	257,880	1.6%	278,289	1.8%	283,260	1.8%	1.8%	4,971
Investment & Other Income	127,493	0.8%	284,685	1.9%	305,565	1.9%	7.3%	20,880
Ministry Support Income	175,000	1.1%	600,000	3.9%	675,000	4.2%	12.5%	75,000
New Ventures Income	20,000	0.1%	20,000	0.1%	20,000	0.1%	0.0%	-
Licensing Fee	-	0.0%	-	0.0%	169,850	1.1%	100.0%	169,850
ARF Processing Fee Income	90,000	0.6%	90,000	0.6%	73,000	0.5%	-18.9%	(17,000)
Envision Trip Income	21,000	0.1%	21,000	0.1%	17,750	0.1%	-15.5%	(3,250)
GAF Income Before Assembly Income	15,128,673	96.6%	15,350,974	100.0%	15,713,925	97.7%	2.4%	362,951
General Assembly Registration Income	528,305	3.4%	-	0.0%	370,205	2.3%	100.0%	370,205
Total GAF Income	15,656,978	100.0%	15,350,974	100.0%	16,084,130	100.0%	4.8%	733,156
Designated Specials	4,200,000		4,200,000		4,500,000		7.1%	300,000
Total Income	19,856,978		19,550,974		20,584,130		5.3%	1,033,156
EXPENDITURES								
		(% of Expenses)		(% of Expenses)		(% of Expenses)		
INTERNATIONAL	9,596,474	56.6%	9,291,836	58.1%	9,431,491	55.9%	1.5%	139,655
CENTRAL	3,217,986	19.0%	3,515,411	22.0%	3,757,679	22.3%	6.9%	242,268
General Assembly	638,225	3.8%	-	0.0%	556,498	3.3%	100.0%	556,498
NATIONAL	2,612,468	15.4%	2,215,622	13.9%	2,316,685	13.7%	4.6%	101,063
OPERATIONS	881,815	5.2%	974,356	6.1%	811,655	4.8%	-16.7%	(162,701)
Total GAF Expend.	16,946,968	100.0%	15,997,225	100.0%	16,874,008	100.0%	5.5%	876,783
Designated Specials	4,200,000		4,200,000		4,500,000		7.1%	300,000
Total Expenses	21,146,968		20,197,225		21,374,008		5.8%	1,176,783
GAF Surplus / (Deficit)	(1,289,990)		(646,251)		(789,878)			(143,627)
Add: Operating surplus carryforward from 2021	1,000,000		-		-			
Add: Repurposed Ext. & Other Int. Restricted Funds	150,000		280,000		313,000			
Less: Transfer to (from) General Assembly Reserve	50,000		(50,000)		50,000			
Add: Avail. Funds from Future Spend Res.	53,922		-		-			
Add: Available Legacy & Matured Annuity Funds	377,465		440,117		501,967			
Add: Sing Yui King Legacy Fund	25,000		25,000		25,000			
Total Transfers from Designated Funds:	1,656,387		695,117		889,967			194,850
Net Excess (Deficit) after transfers	366,397		48,866		100,089			51,223

ANNEXE 7 – ALLIANCE RETIRAL FUND MEMBERS RETURN ON INVESTMENT 1991-2023



ANNEXE 8 - OUVRIERS INTERNATIONAUX DÉPLOYÉS 2022 - 2024 (DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE)

Ouvriers Internationaux	Catégorie	Pays/Région	Date
Joel & Shaylynn Hurst	Apprenti	Amérique latine	May-22
David	EF	Moyen-Orient	June-22
Kaitlyn Tan	Apprenti	Asie du Sud-Est	Aug-22
Joe & Cora Yu	PF	Asie	Aug-22
Ellen Fong	PF	Amérique latine	Aug-22
Daniel & Carla	EF	Asie du Sud-Est	Aug-22
Caitlan	EF	Moyen-Orient	Oct-22
Alan & Joan Yin	PF	Asie de l'Est	Dec-22
Ian & Rebecca	EF	North Africa	Jan-23
Anna Sinclair	EF	Amérique latine	May-23
Mark & Amy	EF	Moyen-Orient	July-23
Brendan	EF	Péninsule arabique	Aug-23
Mike & Nikki Howell	EF	Afrique	Aug-23
Elizabeth	EF	Asie du Sud	Aug-23
Shiqin Hong	EF	Amérique latine	Sept-23
Kat Zee	EF	Asie de l'Est	Feb-24

EF - Entièrement financé

PF - Partiellement financé

A - Autofinancé

Apprenti

Professionnels de l'Alliance mondiale non inclus

ANNEXE 9 - DIVERSITÉ

2023 Diversité représentée aux postes de direction de l'Alliance :

- NATIONAL :
 - Conseil d'administration - 25 % de femmes ; 25 % de non-Caucasiens ; 33 % de moins de 45 ans
 - Équipe de dirigeants du CMN - 50 % de femmes ; 25 % de personnes non caucasiennes ; 12 % de personnes de moins de 45 ans
 - Équipe de direction nationale - 0 % de femmes ; 22 % de personnes non caucasiennes ; 22 % de personnes de moins de 45 ans
 - Équipe de direction internationale - 28 % de femmes ; 30 % de non-Caucasiens ; 0 % de moins de 45 ans
- COMEX :
 - District Ouest canadien - 30 % de femmes ; 30 % de non-Caucasiens ; 15 % de moins de 45 ans
 - District Pacifique canadien - 36% de femmes ; 18% de non-Caucasiens ; 9% de moins de 45 ans
 - District Mid-Ouest canadien - 30 % de femmes ; 10 % de non-Caucasiens ; 10 % de moins de 45 ans
 - District Centre canadien - 13 % de femmes ; 25 % de non-Caucasiens ; 13 % de moins de 45 ans
 - District Est canadien - 30 % de femmes ; 43 % de non-Caucasiens ; 14 % de moins de 45 ans
 - District Saint-Laurent - 25 % de femmes ; 38 % de non-Caucasiens ; 38 % de moins de 45 ans

Le portrait actuel des ouvriers accrédités de l'ACM et de certains aspects de la diversité est le suivant :

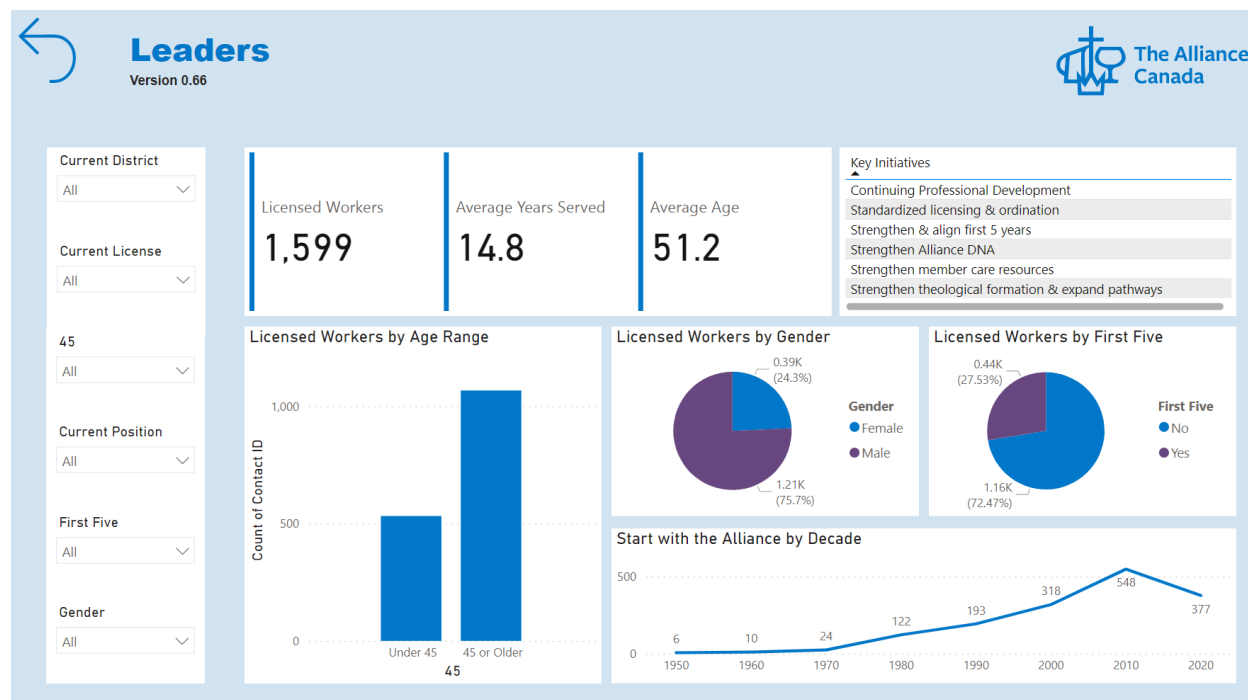


Figure 1 Dirigeants

Si l'on compare avec le groupe des « moins de 45 ans », le rapport est le suivant :



Figure 2 Leaders de moins de 45 ans

Si l'on isole le groupe des « 45 ans et plus », on obtient les résultats suivants :

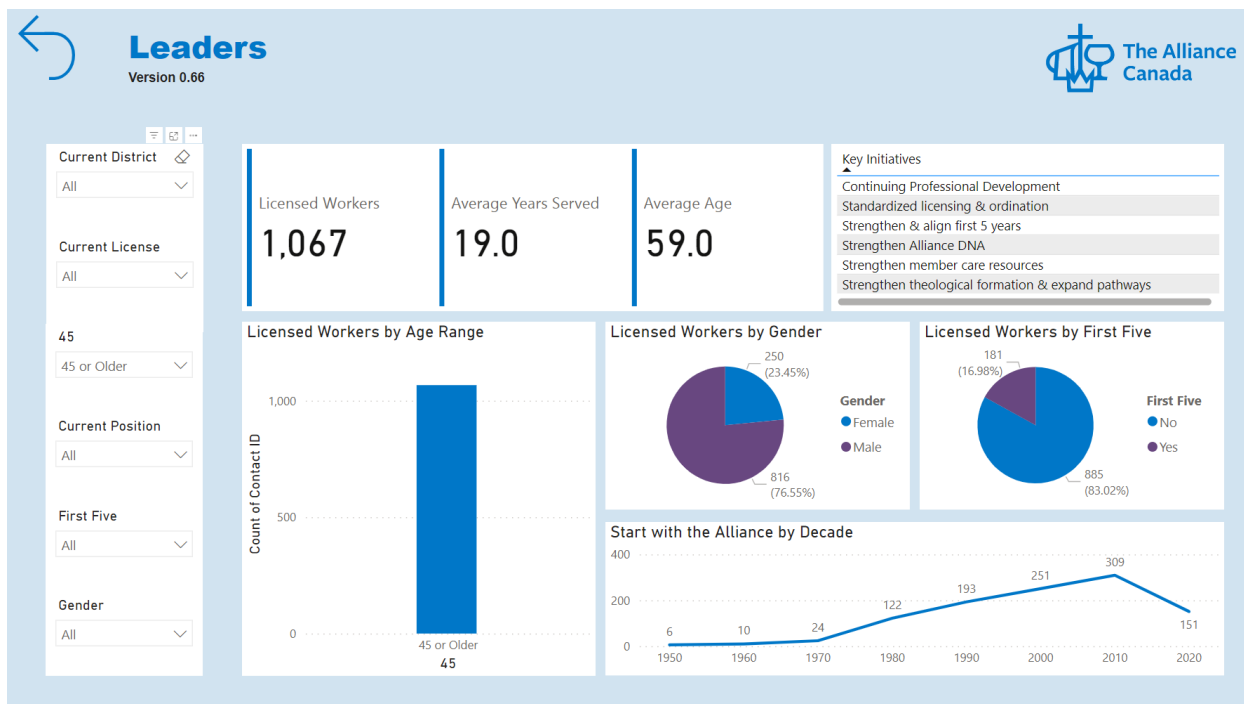


Figure 3 Leaders âgés de 45 ans et plus

L'enquête officielle sur les ouvriers, menée pour la dernière fois en août 2022, recueille des données démographiques (sous forme de questions facultatives) sur nos ouvriers. Les résultats de 2022 montrent les données démographiques suivantes pour l'ethnicité et l'âge :

